

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 23/07/12

**DEPARTEMENT DES YVELINES**

AR n° : A078-227806460-20120713-63734-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

**Séance du vendredi 13 juillet 2012**

**POLITIQUE AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES****CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE DECHANTELOUP LES VIGNES 2012  
AVENANTS AUX CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE PLAISIR ET  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VEXIN SEINE ET DE LA CAFY**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 19 octobre 2007 créant le Contrat Social de Territoire auprès des communes éligibles aux dispositifs Grands Projets de Ville reconnus par le Département ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 16 avril 2010 décidant de la poursuite du dispositif, à compter de l'année 2010, « Contrat Social de Territoire » auprès des communes de Chanteloup-les-Vignes, La Verrière, Mantes-la-Jolie et Trappes ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 3 février 2012 adoptant de nouvelles modalités pour les contrats sociaux de territoire ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 4 mars 2011 approuvant le contrat d'objectifs et de moyens entre la communauté de communes Vexin Seine, la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et le Département des Yvelines ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juin 2011 approuvant le contrat d'objectifs et de moyens entre la commune de Plaisir et le Département des Yvelines ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général ;

Sa Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le Contrat Social de Territoire de la commune de Chanteloup-Les-Vignes pour l'année 2012, ci-annexé.

2°) DIT que les dépenses correspondantes au Contrat Social de Territoire de Chanteloup les Vignes, soit 222 229 euros, seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 65734 des budgets 2012 et suivants.

3°) APPROUVE l'avenant relatif au Contrat d'Objectifs et de Moyens de la commune de Plaisir, pour la période 2011-2014, ci-annexé.

4°) APPROUVE l'avenant relatif au Contrat d'Objectifs et de Moyens de la communauté de communes de Vexin Seine, pour la période 2011-2013, ci-annexé.

5°) DIT que les dépenses correspondantes au Contrat d'Objectifs et de Moyens de la Communauté de Communes de Vexin Seine, soit 15 400 €, seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 65734 des budgets 2013 et suivants.

DIT que ces aides seront versées conformément aux principes définis par le Conseil général, à savoir :  
80 % du budget prévisionnel des actions figurant dans le contrat lors de la signature, le solde versé après remise de l'évaluation des actions au Conseil général.

6°) AUTORISE Monsieur le Président du Conseil général à signer le contrat et les avenants correspondants.

## CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES

Entre

**Le Département des Yvelines,  
Représenté par le Président du Conseil général,**

d'une part, et

**La Commune de Chanteloup les Vignes,  
Représentée par le Maire**

d'autre part

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil général en date du 21 septembre 2007 adoptant le découpage en 9 territoires pour la mise en œuvre de la politique du Département en matière d'action sociale et médico sociale afin de renforcer l'échelon territorial, agir en transversalité, impulser le partenariat et améliorer l'efficacité et la réactivité des services publics,
- Vu les délibérations du Conseil général du 19 octobre 2007, du 16 avril 2010 sur le contrat social de territoire et du 3 février 2012 adoptant les nouvelles modalités pour les contrats sociaux de territoire ;
- Vu la délibération du Conseil général en date du 13 juillet 2012, approuvant le présent contrat et autorisant M. le Président du Conseil général à le signer,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du .... , approuvant le présent contrat et autorisant M. le Maire à le signer,
- CONSIDÉRANT que pour atteindre ces objectifs le Département mène une démarche projet, démarche participative qui repose sur une combinaison d'approche qualité et d'indicateurs d'activité pour améliorer la connaissance d'un territoire particulier,
- CONSIDÉRANT qu'en conséquence, le Département et la Commune pourront mieux apprécier les besoins des populations et dès lors apporter une meilleure réponse sur la base d'un diagnostic local partagé,

**Il a été convenu ce qui suit :**

## **PREAMBULE**

Le Contrat Social de Territoire porte sur des actions visant à répondre aux orientations prioritaires définies par le Département dans le cadre de sa politique de développement économique et social, et particulièrement dans les domaines suivants :

- insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adolescents,
- développement durable et amélioration du cadre de vie.

### **Article 1 : Objet de la convention**

Le contrat social de territoire prévoit le déploiement d'un ensemble d'actions locales en direction de la population, s'inscrivant dans trois axes définis. Chaque axe intègre, dans sa mise en œuvre, l'éducation des populations à la vie citoyenne et sociale.

#### Axe 1 : Maintenir l'effort sur les dispositifs de mobilisation et de mise en parcours des jeunes et des publics prioritaires vers l'emploi :

- Fiche action 1 : Le repaire des contraires – arts et prévention
- Fiche action 2 : Soutien au coach des publics ZUS en rupture
- Fiche action 3 : Chantier éducatif de l'ACVL
- Fiche action 4 : 2 roues pour une insertion

#### Axe 2 : Développer et coordonner les outils de prévention en direction des adolescents et de leurs familles :

- Fiche action 5 : Diagnostic des politiques éducatives en direction des 13-17 ans
- Fiche action 6 : Accompagnement et soutien aux parcours de réussite
- Fiche action 7 : Prévention par le sport et les loisirs
- Fiche action 8 : Suivi éducatif des jeunes à risques inscrits au club USCV
- Fiche action 9 : Lever les freins psychologiques et les problèmes de comportement chez les jeunes

#### Axe 3 : Accompagner les Chantelouvais dans l'appropriation du renouvellement urbain.

- Fiche action 10 : Développement de l'éco citoyenneté : éducation à l'environnement
- Fiche action 11 : Développement de l'éco citoyenneté : semaine du développement durable
- Fiche action 12 : Développement de l'éco citoyenneté : accompagnement des habitants au renouvellement urbain.

Chaque fiche, annexée au présent contrat, présente les objectifs et le public visé, le descriptif de l'action, les moyens de réalisation, le plan de financement et les modalités de suivi et d'évaluation.

### **Article 2 : Durée du contrat**

Le présent contrat est conclu pour l'année civile 2012.

### **Article 3 : Evaluation**

A l'issue de chaque action, la commune s'engage à adresser au Département les bilans financier et d'activité. Le rapport d'activité devra notamment faire apparaître les moyens en personnes, les moyens techniques et les variations de ces moyens au cours de l'action.

### **Article 4 : Montant du programme**

4.1. Le coût total estimé éligible du programme d'actions sur la durée du contrat est évalué à :

**649 127 €** (six cent quarante neuf mille cent vingt sept euros) conformément au budget prévisionnel figurant à l'annexe 2.

4.2. Les coûts totaux estimés éligibles du programme d'actions sont fixés à l'annexe 2 qui regroupe le programme d'actions.

Le besoin de financement doit prendre en compte les produits affectés à l'action.

Le budget prévisionnel du programme d'actions indique le détail des coûts éligibles à la contribution financière du Département.

4.3. Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions arrêté conjointement par la Commune et le Département.

Ils comprennent tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :

- sont liés à l'objet du programme d'actions et sont évalués en annexe ;
- sont nécessaires à la réalisation du programme d'actions;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'actions ;
- sont identifiables et contrôlables.

### **Article 5 : Participation financière du Département**

Le montant de la participation du Département au titre du contrat est de **222 229 euros**, représentant 34,2% du coût des actions.

### **Article 6 : Modalités de versement de la participation du Département**

Le Département s'engage à verser l'aide financière de 222 229 euros, qui permettra la mise en œuvre des actions du présent contrat selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 80 %, dès signature du contrat,
- le solde étant alloué après remise par la commune de l'évaluation de chaque action au Conseil général.

L'utilisation de ces fonds, à des fins autres que celles définies par le présent contrat, entraînera l'annulation et le remboursement des sommes versées.

## **Article 7 : Justificatifs**

7.1. La Commune s'engage à fournir dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice le compte-rendu financier, modèle figurant en annexe IV, conforme à l'arrêté du 11 oct. 2006 pris en application de l'art. 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, établi dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire.

7.2. La Commune s'engage à fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.3. La Commune s'engage à faire figurer de manière lisible le Département des Yvelines dans tous les documents produits dans le cadre du contrat.

7.4. En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution du présent contrat par la Commune, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer le Département sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Article 8 : Contrôle**

8.1. Le Département contrôle que l'exécution de la subvention doit être conforme aux engagements pris dans le contrat. Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, son utilisation doit correspondre à l'objet pour lequel elle a été accordée. S'il apparaît qu'un concours financier n'a pas reçu l'emploi auquel il avait été destiné, un remboursement peut être exigé à concurrence des sommes qui ont été employées à un objet différent que celui qui avait été prévu (loi n°96.314 du 12 avril 1996 portant sur diverses dispositions d'ordre économique et financier, art. 43-IV).

8.2. Le Département contrôle également annuellement et à l'issue du contrat que la contribution financière versée n'excède pas le coût de la mise en œuvre des actions, au vu d'un bilan financier récapitulatif (modèle figurant en l'annexe 5).

8.3. Pendant et au terme du contrat, un contrôle sur place peut être réalisé par le Département dans le cadre de l'évaluation prévue à l'art. 3 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. La commune s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents qui pourraient être jugés utiles dans le cadre de ce contrôle, aux personnes mandatées par M. Le Président du Conseil Général pour procéder aux vérifications nécessaires sur pièces.

8.4. Tout projet de modification relatif à une action, au cours de la période de conventionnement, fera l'objet en amont, d'une information écrite au Directeur d'Action Sociale de Territoire. Le Département devra répondre dans les mêmes formes dans un délai de deux mois maximum.

## **Article 9 : Conditions de renouvellement du contrat convention**

Avant l'expiration du présent contrat, la Commune et le Département des Yvelines s'engagent à se rencontrer, afin d'examiner les modalités d'un renouvellement éventuel au vu de l'évaluation prévue à l'article 3 et au contrôle de l'article 8.

La conclusion d'un nouveau contrat est subordonnée à l'approbation de l'Assemblée Départementale

## **Article 10 : Avenant**

Le présent contrat ne peut être modifié que par avenant soumis à l'approbation des instances décisionnelles, donc par le Conseil général et le Conseil Municipal.

Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification du présent contrat est réalisée sous forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande de modification, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Article 11 : Résiliation**

En cas de non respect de l'une des clauses du présent contrat, le Département se réserve le droit d'y mettre fin unilatéralement et à tout moment, dès lors que dans les 15 jours suivants la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la commune n'aura pas pris les mesures appropriées.

## **Article 12 : Recours**

Les difficultés d'interprétation ou d'application du la présent contrat seront, en premier lieu, résolues par un simple échange de correspondances.

A défaut d'accord, un recours gracieux pourra être soumis à une Instance Paritaire comprenant :

- pour la Commune :
  - le Maire ou son représentant
  - un représentant de l'Administration Communale
  
- pour le Département :
  - le Président du Conseil général ou son représentant
  - un représentant de l'Assemblée départementale.

En dernier lieu, tout litige résultant de l'exécution de la présente convention relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Versailles.

Versailles, le

Pour la Commune :

Pour le Département :

Le Maire

Le Président du Conseil général



# Ville de Chanteloup-les-Vignes

## Contrat Social de Territoire 2012

Le projet 2012 du Contrat Social de Territoire prend appui sur les éléments des actions menées au titre de l'année 2011 et sur les indicateurs de diagnostic actualisés.

### I – Eléments de bilan Contrat Social de Territoire 2011 :

Les axes prioritaires du Contrat Social de Territoire mis en œuvre par la Commune avec le soutien du Conseil général ont permis de mettre en place, renforcer ou consolider 12 actions déclinées autour de 3 axes :

- Une priorité forte sur les dispositifs de mobilisation et de mise en parcours des jeunes et des publics prioritaires vers l'emploi ;
- Le développement des outils de prévention en direction des adolescents et leurs familles, la coordination de ces outils et des acteurs ;
- L'accompagnement du renouvellement urbain et la sensibilisation à la préservation de l'environnement ;

Le bilan global fait apparaître quelques éléments force :

- Un effet levier sur les outils de mobilisation et de mise en parcours des publics prioritaires, avec des résultats moins significatifs que les années précédentes.

Les outils et démarches soutenues par le Contrat Social de Territoire ont permis de maintenir à un haut niveau les offres destinées à capter des publics en difficulté et particulièrement éloignés de l'emploi.

La coopération entre les acteurs au service des parcours, qui constitue un point fort des démarches engagées, a pâti en 2011 du déclin du Groupe Technique Bâtiment qui en constituait le cœur actif, victime d'une baisse importante des offres d'emploi dans le secteur du BTP.

Par ailleurs, la crise a impacté fortement les possibilités en matière de suites de parcours pour des jeunes qui sont particulièrement difficiles à mobiliser durablement. En outre, la concentration sur les chantiers de publics présentant des handicaps cumulés importants (notamment en termes de suivi judiciaire), n'a pas été de nature à favoriser leur inscription dans des dynamiques d'insertion.

- **Un maintien de la coordination des acteurs et du travail en réseau au bénéfice de parcours individualisés des publics qui reste fort, mais doit être renouvelé.**

Les synergies entre acteurs au service des suivis individualisés, que soutien en particulier le Contrat Social de Territoire, constituent un des points forts des approches développées sur la ville.

Si ces synergies sont très opérationnelles en matière de prévention précoce, les difficultés à mettre en parcour les publics les plus éloignés et la diminution des opportunités à destination de ces publics ont impacté négativement les organisations. Il conviendra de réimpulser ces dynamiques dans le secteur de l'accompagnement à l'emploi et de veiller à les renouveler en matière de prévention précoce.

## **II – Indicateurs de diagnostics actualisés :**

### **L'emploi :**

La crise a impacté de façon significative le territoire avec une hausse du chômage de + 9 % sur un an pour la ZUS (données 4<sup>e</sup> trimestre 2011 – soit 726 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues). Si cette hausse apparaît plus modérée en ce qui concerne les moins de 25 ans (+ 2%, soit 147 chômeurs de catégorie A, B ou C recensés), la part de ces catégories sur la ville est de 4 points supérieure à la moyenne de la CA2RS (sur les 6 communes composant la CA2RS au 3<sup>e</sup> trimestre 2011).

Par ailleurs, la part des publics de bas niveau de qualification est particulièrement importante (19% des demandeurs d'emploi de catégorie A au 3<sup>e</sup> trimestre 2011, un taux supérieur de 6,5 % à celui de la CA2RS), cette proportion atteint près de 40% des 512 jeunes accueillis par la mission locale en 2011.

Le secteur du BTP, qui a fourni, via les clauses d'insertion, des solutions de parcours d'accès à l'emploi pour ces publics, a connu une nette réduction des opportunités durant l'année 2011 et il convient, au côté des clauses d'insertion BTP, de poursuivre l'élargissement du spectre des solutions offertes à ces publics.

Par ailleurs, les outils mis en place en termes d'insertion ont montrés certaines difficultés à mobiliser durablement les publics très éloignés sur des parcours. Il en ressort une nécessité renforcée de coordonner les interventions et un effort de réajustement tout à la fois des contenus d'actions et des cadres. La mixité des profils, la structuration d'un cadre plus exigeant, constituent des pistes de travail pour l'année à venir.

### **Sur le plan de la prévention,**

L'année 2011 a vu une vingtaine de nouveaux jeunes entrer en décrochage et s'inscrire dans l'errance, manifester des conduites inciviles et/ou des délinquantes. Moins nombreux d'années en années, ces groupes restent pour autant une cible prioritaire pour les actions de prévention, en lien notamment avec les outils d'accès à l'emploi.

La persistance d'un nombre fort potentiel de décrochage chez les générations montantes (évalué à un potentiel de 20 jeunes par ans) conduit à maintenir les efforts en matière de prévention des décrochages et de politique éducative.

Néanmoins, après plusieurs années de développement d'une offre éducative large et diversifiée sur le temps périscolaire visant à répondre notamment à ces enjeux, la ville souhaite en évaluer les résultats et il est proposé d'inscrire au sein du Contrat Social de Territoire un diagnostic de la politique éducative en direction des adolescents. Ce diagnostic visera en particulier à mesurer l'impact des offres et des structures auprès des différents publics (touchés ou non), la qualité et l'adaptation de ces offres aux enjeux et aux attentes des publics, les continuités éducatives et les coopérations établies, les transitions avec les secteurs de la prévention et de l'emploi. Ce diagnostic, dont le suivi et les conclusions seront partagés avec le Conseil général et l'Etat, permettra de faire évoluer les objectifs des politiques éducatives en direction des adolescents et de renouveler la commande publique.

L'inscription de cette action dans le Contrat Social de Territoire marque une première étape dans la volonté réciproque de la Commune et du Département de s'engager dans une démarche de diagnostic social de territoire partagé qui permettra ensuite, de définir des nouveaux axes de travail afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins des habitants dans le cadre des champs de compétences de chacune des collectivités territoriales.

### **Le renouvellement urbain :**

Le projet de renouvellement urbain est en phase de finalisation et la convention ANRU arrive à son terme en 2012. L'essentiel des travaux prévus sont réalisés ou en cours de réalisation. La Ville et la CA2RS travaillent sur le Plan Stratégique de sortie de convention.

Dans ce contexte, l'accompagnement des habitants dans l'appropriation de leur cadre de vie et la sensibilisation au respect de l'environnement reste plus que jamais une des clef de la réussite du programme, de la pérennisation des investissements et du retour à l'attractivité du territoire en direction d'une population plus diversifiée.

### **III- Les axes du Contrat Social Territorial 2012 :**

Dans ce contexte, les axes proposés pour 2012 se situent dans la continuité de ceux des années précédentes, à savoir :

- **Le maintien de l'effort sur les dispositifs de mobilisation et de mise en parcours des jeunes et des publics prioritaires vers l'emploi ;**
- **Le développement et la coordination des outils de prévention en direction des adolescents et de leurs familles ;**
- **L'accompagnement des habitants dans l'appropriation du nouvel environnement urbain, la sensibilisation à l'environnement et à sa préservation.**



**Ville de Chanteloup-les-Vignes**

**Contrat Social de Territoire 2012**

**Programme d'actions**



# Ville de Chanteloup-les-Vignes

## Contrat Social de Territoire 2012

Axe 1 : Maintenir l'effort sur les dispositifs de mobilisation et de mise en parcours des jeunes et des publics prioritaires vers l'emploi :

Fiche action 1 : Le repaire des contraires – arts et prévention

Fiche action 2 : Soutien au coach des publics ZUS en rupture :

Mini POP « mais qu'est ce que je veux faire ? »

Fiche action 3 : Chantier éducatif de l'ACVL

Fiche action 4 : 2 roues pour une insertion



## Fiche action n° 1

Territoire Val de Seine et Oise  
Commune : Chanteloup les Vignes

Intitulé de l'action :

**Le Repaire des Contraires, arts et prévention.**  
**Opérateur : Compagnie des contraires**

### Principaux éléments de constats :

Malgré les actions menées par la municipalité de Chanteloup-les-Vignes dans le quartier des Noé, les noyaux les plus désocialisés échappent aux interventions et ne fréquentent pas les structures locales. Par ailleurs la ville de Chanteloup-les-Vignes ne dispose d'aucun équipement culturel (ni cinéma, ni théâtre...). L'approche artistique et informelle de la compagnie des Contraires lui confère une neutralité sur le terrain lui permettant d'approcher les jeunes, les adolescents ou les adultes en ruptures, de les accueillir et de les reconnaître dans leur dimension d'individu. Grâce à ses actions, son savoir-faire et des outils spécifiques (tel que le Chapiteau) la compagnie reconstruit ainsi du lien, renoue le dialogue là où les structures institutionnelles (Mission locale, services sociaux, Club de prévention...) échouent d'ordinaire.

Parallèlement, le quartier des Noé, caractérisé par sa jeunesse, connaît un fort cloisonnement vis-à-vis de l'environnement. Ce cloisonnement et l'appropriation des espaces publics par les jeunes au détriment des adultes, ont pour conséquence la constitution d'une « culture de quartier », avec ses propres règles et codes, souvent constitués en opposition à l'environnement social. Cette culture est un puissant frein à l'intégration sociale et économique des adolescents et des jeunes de la ZUS.

C'est dans ce cadre qu'intervient le projet « Repaire des Contraires », mené par la Compagnie des Contraires, qui intervient dans les espaces publics auprès des jeunes les plus marginalisés. Le Repaire des Contraires est matérialisé par le déploiement d'un chapiteau dans l'espace public au sein duquel la compagnie initiera un travail de mobilisation et d'accompagnement vers l'emploi des jeunes repérés par la compagnie

### Enjeux de l'action :

Mise en situation du travail des jeunes dans une démarche positive vers l'insertion professionnelle et sociale.

### Public prioritaire de l'action :

**Jeunes filles et garçons de 10 à 26 ans.**

Les actions menées par la Cie des Contraires touchent les jeunes qui ne partent pas en vacances et qui restent sur le quartier. Elles sont ouvertes, aussi, à tous ceux qui ne participent pas ou peu aux actions proposées par les associations locales.

- **La Journée de la Rue :**

Jeunes 13 / 25 ans. Quatre jeunes seront responsables directs de l'organisation de l'événement. Chaque soirée permettra de toucher environ 80 jeunes. (x7 soirées = 500 jeunes concernés)

- **Le mois de la Rue :**

Les jeunes filles et garçons de 10 à 20 ans. Adolescent(e)s et jeunes chantelouvais de la ZUS issu(e)s prioritairement de familles bénéficiaires de l'action sociale du département.

**Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :** 100 jeunes

- **Mobilisation vers l'emploi :**

36 jeunes, issus des différentes actions (journée de la rue, mois de la rue).

- **Filles à la vie comme à la ville :**

Les filles d'origine étrangère qui restent souvent exclues. (14/18 ans).

**Objectifs de l'action :**

- Renforcer la complémentarité entre le temps de la rue, le temps de l'école et le temps de la famille pour tisser des liens entre ces différents lieux.
- Contribuer au rétablissement du lien social et de la citoyenneté dans les quartiers en assurant une présence sur le terrain avec des outils artistiques.
- Améliorer la qualité de la relation entre les habitants et les jeunes pour mieux répondre au risque de marginalisation précoce chez un certain nombre d'adolescents.
- Accroître l'égalité des chances et la tolérance entre les jeunes grâce à l'art et la prévention précoce.
- Faire de l'espace public un espace éducatif, un lieu d'apprentissage théâtral, d'échanges et de rencontres culturelles.
- Associer concrètement les familles à des projets artistiques pour créer une identité collective dans les quartiers, fruit d'une expérience créative vécue en commun.
- Accompagner les habitants dans le processus de mutation environnemental en cours. (GPV).
- Consolider le travail éducatif et de prévention en direction des publics à risque.
- Reconquérir pacifiquement des espaces publics et de la mise en place d'une offre éducative attractive en direction des « publics de rue ».

**Déroulement de l'action :**

**Ce travail se fera à travers trois axes principaux**

- **Mise en situation au travail pour des jeunes au bord de la rupture sociale :**

Une foule de jeunes en rupture sont allergiques à la forme institutionnelle de mise en parcours professionnel. Sans accès direct au langage de la société et aux codes du monde du travail, ils rejettent toute forme d'organisation classique.

Les jeunes de quartiers dits sensibles vivent un éternel processus d'enfermement. En sortir suppose une confrontation avec l'extérieur, ce qui est difficile pour eux. Pouvoir faire leurs premières expériences de mise en situation au travail dans leur propre quartier à un sens, si la suite se passe ailleurs.

Mais ce premier pas dans leur cocon est primordial pour la remise en confiance de ces jeunes.

Après être passés par ces actions concrètes, ils seront mis en contact avec les autres organismes locaux : Espace emploi entreprise, Mission locale, qui continueront leur suivi.

Le but est de les éveiller aux différents corps de métiers existants autour de l'art et ouvrir leur horizon professionnel en permettant à ces jeunes de découvrir aussi d'autres villes en suivant les ateliers que la compagnie développe en dehors de la commune chantelouvaise.

Les métiers visés sont :

- 6 gardiens par an, sécurité du chapiteau / embauchés en CAE pendant 6 mois.
- 2 animateurs embauchés en CAE pendant 6 mois.

### **1) Le chapiteau *Repaire des Contraires* avec les ateliers des arts du cirque**

#### **Rond-point d'arts et de prévention**

Un chapiteau est un lieu atypique, hors sentier institutionnel, ouvert sur la rue... les ateliers se déroulent les mercredis, weekend, jours fériés et vacances ouverts à toute la population.

**SOUS LE CHAPITEAU :**

- ATELIERS D'ARTS DU CIRQUE : INTEGRER ET EDUQUER PAR LES ARTS DU CIRQUE.
- CREATION THEATRALE ET MISE EN SCENE D'URGENCE : SYMPHONIE URBAINE

**Les techniques proposées** animés par des professionnels:

Le trapèze fixe, la corde, le tissu, mats chinois, l'acrobatie, jonglerie, boule d'équilibre, monocycle, fil, échasses, rouleau américain, magie, clown... théâtre, danse, chansons...

### **2) La Journée de la Rue – Prévention jeunes – 6 jeunes du quartier deviendront responsables du projet.**

#### **Repérer les jeunes qui sont dans une démarche positive vers l'insertion**

32 Journées de la rue ont été organisées depuis trois ans. Ces actions rencontrent une réelle adhésion auprès de la population. Auparavant les jeunes responsables de leur organisation étaient valorisés par l'obtention d'un salaire et par leur position d'« organisateur » face aux camarades de la cité.

Le bilan 2011, réalisé avec les partenaires, nous a conduit à modifier la stratégie à l'œuvre. L'effet de la perception d'un salaire, tout symbolique soit-il a eu un effet contre-productif sur leur motivation, les jeunes se positionnant dans l'attente d'un chèque plus que dans une dynamique constructive.

Nous avons donc décidé de revenir à la notion du bénévolat afin d'encourager la prise d'initiative citoyenne des jeunes.

La prise d'initiative et le bénévolat permettent le développement d'aptitudes et de compétences complémentaires à l'éducation formelle comme l'esprit de responsabilité, l'esprit d'équipe, la conduite de projet, la découverte de l'environnement institutionnel et la prise de parole.

Dans un monde du travail de plus en plus complexe, fait de parcours de plus en plus diversifiés et mobiles, un monde social de moins en moins normé, ces ressources acquises pendant la jeunesse seront utiles à l'adulte de demain. Ces prises d'initiatives et de participation citoyennes doivent être particulièrement encouragées dans une ville comme Chanteloup où l'autonomie et la mobilité des jeunes est limitée par des univers de socialisation et de construction individuelle réduits à la famille, à l'univers scolaire et à la rue.

En contrepartie de leur mobilisation, la compagnie organisera à destination de ces jeunes des sorties culturelles qui permettront d'élargir leur sphère de mobilité et de souder leur collectif.

Il est urgent de trouver d'autres modes de dialogue avec ces jeunes pour créer des formes plus actives de mise en situation au monde du travail.

Les actions développées pendant la *Journée de la Rue* nous permettent d'associer les jeunes à la vie active de la cité.

Ces journées ont une forme d'organisation collective que nous connaissons bien dans la culture quotidienne de ces jeunes restés enfermés dans ces cités. Nous profitons de ce moment de confiance pour dialoguer et faire passer les messages de prévention, mais aussi pour les éveiller à quelques parcours professionnels possibles.

Ces journées fondées sur des principes basiques d'intégration et d'insertion, d'échanges relationnels et de communication sont un lieu parfait pour repérer les jeunes-adultes qui sont dans une démarche positive vers l'insertion.

Le travail de rue, demeure l'outil indispensable car il permet d'établir une relation de confiance, préalable indispensable à tous suivis éducatifs et préparation au monde du travail.

Ces journées ont pour propos de donner l'occasion aux jeunes de faire une expérimentation active en leur demandant un engagement personnel dans leurs tâches qui sont les suivantes :

- Organiser des concerts, expositions photo, spectacles, activités sportives...
- Valoriser les divers et différents talents locaux ;
- Proposer de nouvelles idées ;
- Distribuer des flyers et accrochage des supports publicitaires concernant la journée, recevoir les artistes, tenir le bar et les comptes, faire les courses, veiller à ce que la soirée se déroule tranquillement et intervenir avant tout conflit.

**Pour 2012, nos buts sont les suivants :**

1 - Favoriser la curiosité des jeunes, car ils sont conditionnés par les films télévisés, par les jeux vidéo, par le foot, comme sport unique et par leur culture d'origine.

4- Favoriser l'accès à la culture et les sorties culturelles des jeunes adultes entre 17 et 30 ans en situation socioprofessionnelle fragile.

3- Encourager et favoriser la prise d'initiative citoyenne des jeunes.

Nous avons constaté la difficulté des jeunes à prendre des initiatives, à faire partager les envies des « autres jeunes » de la ville et à prendre la parole pacifiquement pour les exprimer.

Les jeunes qui fréquentent les actions menées par la Compagnie de Contraires seront mis en relation avec le secteur d'action sociale du Conseil Général des Yvelines, les structures locales liées à la prévention ou à l'emploi comme : la Mission locale, la Maison de l'emploi, le Club de prévention AJIR, le service municipal des sports qui prendront les relais pour accompagner les parcours de ces jeunes.

- **Mise en place d'actions et d'ateliers de mobilisation vers l'emploi et amélioration du cadre de vie:**

**Le Mois de la rue : Travail intensif dans la rue durant le mois de juillet avec les jeunes formés qui présenteront un modèle de parcours de réussite, pour repérer et mobiliser d'autres jeunes en situation de marginalisation et amorcer les futures mises en parcours.**

À l'instar du projet *Journée de la Rue* et afin de renforcer le travail de reconquête de la rue et de prévention en direction des publics en situation de risque ou en difficulté, il s'agit d'enrichir le programme d'été des actions VVV, notamment l'offre au mois de juillet et août qui constituent une période particulièrement sensible.

Un temps fort sera organisé pour les adolescents avec des sorties culturelles et des ateliers créés sur mesure pour répondre à leur demande.

À l'initiative de la Cie des Contraires, des services prévention et service des sports de la commune, des ateliers de rue sportifs, artistiques et culturels seront organisés.

Outre un objectif de prévention, cette programmation quotidienne (10h30-19h) permettra un travail de repérage en profondeur des jeunes les plus éloignés et marginalisés, tout en leur offrant des modèles de parcours de réussite à travers les 6 jeunes embauchés en CAE. La Compagnie des Contraires se fixe comme objectif le repérage et l'amorce de mise en parcours pour 15 jeunes (futurs participants aux ateliers, futurs employés ou relais vers les partenaires de l'accompagnement à l'emploi).

**Objectifs :**

- Renforcer le programme VVV et en direction des publics ciblés prévention en direction des 10-20 ans;
- Occuper l'espace public en proposant des activités socialisantes et structurantes ;
- Consolider le travail éducatif et de prévention en direction des publics à risque.

**Le mois de la rue volet dédié à la découverte de l'architecture mondiale**

Quand ? Pendant quelques soirées.

Ce volet a pour mission, la promotion et le soutien aux pratiques culturelles qui sont associées au film et/aux photos d'architecture. Ces soirées alternent projections et rencontres sous le chapiteau. Elles sont complétées par des enregistrements off qui expliquent l'origine, décrivent l'architecte, la démarche...

1- Projection sur grand écran des constructions les plus grandioses au monde, celles qui défient les lois de la pesanteur.

Ex. : La Jin Mao Tower, Les Tours jumelles de Guangzhou, Tokyo Tower, la Tour Eiffel...

2 - Projection sur grand écran des 50 bâtiments les plus étranges du monde.

Ex. : The Crooked House (Sopot, Pologne), Forest Spiral - Hundertwasser Building (Darmstadt, Allemagne), La Torre Galatea Figueras (Espagne), Hang Nga Guesthouse alias Crazy House (Vietnam), etc.

**Film sur l'environnement**

Projections des films documentaires et de fictions, complétées par des débats.

Objectif : Aborder les questions de la vie quotidienne et les futurs enjeux de la planète.

**Nuit Moi poète aussi !**

Les poésies classiques de Baudelaire, Rimbaud, Victor Hugo..., ainsi que les poésies arabes transformées en écriture SLAM.

Week-end d'écriture libre (jour et nuit) : pendant tout un week-end, des thématiques différentes sont proposées à des groupes de jeunes qui doivent décliner ces thématiques en chanson, slam, écriture, poème, danse, peinture...

Les jeunes peuvent camper autour du chapiteau.

**Nuit des arts lumières**

Une nuit complète sera consacrée à de jongleurs qui travaillent avec des objets lumineux : balles de jonglage, battons lumineux, photo lumière.

Participation des jeunes : ils participeront aux ateliers encadrés par des artistes professionnels, puis ils apprendront les techniques.

- **Filles à la vie comme à la ville :**

- Mobilité et mise en parcours, apprentissage d'un savoir faire.
- Echange et projet humanitaire à l'étranger.

**L'art théâtrale comme moyen d'intégration au monde du travail**

Les jeunes filles qui vivent dans les quartiers sensibles, éprouvent de grandes difficultés relationnelles et souvent n'utilisent pas les structures conventionnelles qui seraient susceptibles de leur apporter aide et soutien. Chez ces jeunes files, l'estime de soi fait défaut, la confiance en soi est affaiblit par l'angoisse de l'avenir, l'angoisse de devenir, la méfiance, tout comme le faible niveau de scolarité, les difficultés d'expression, l'absence de qualification, le peu d'expériences professionnelles, sans oublier les comportements et les attitudes qui sont très souvent inadaptées selon les contextes et les interlocuteurs.

**Favoriser le respect des opinons et des idées des jeunes filles.**

Développer, par la création théâtrale, un nouvel espace de communication puisque c'est dans le quartier qu'ils pourront imaginer des moyens de se faire comprendre par les adultes. Ce qui permettra aux adultes de changer leur regard sur ces jeunes, « flottants » et les voient comme des producteurs, des créateurs, des travailleuses. Et ainsi, la socialisation, l'intégration et la participation citoyenne naissent en toute simplicité.

Avant d'aller vers le marché du travail les jeunes souhaitent une revalorisation du regard des autres sur leur vie quotidienne.

**Violence féminine, amer constat !**

Avant de fixer le diagnostic douteux sur le mal-être des filles il faut créer les conditions d'une nouvelle écoute pour essayer de retisser les fils du dialogue largement détruit.

Jusqu'à présent, les jeunes filles que nous avons côtoyées, dans les rues, et qui sont issues des milieux défavorisés, se définissaient par une origine, une appartenance, des adjectifs ethniques ou religieux, autant de systèmes de références qui nient l'individu et qui placent la « civilisation féminine » des banlieues comme des existences flottantes.

Aujourd'hui les filles se définissent et s'identifient, par une toute autre représentation, celle de la violence. Ces brusques flambées de révolte sont l'expression d'un malaise, d'une soumission que subissent les filles, par leur entourage familial et par les garçons, « les grands ».

Cette violence assurant aux filles une fonction d'émancipation symbolique, dévoile aussi un besoin essentiel de rassembler les fragments dans un brouillage de repères.

***Jeunes et filles vers le monde du travail*** a comme objectif de former une troupe théâtrale avec toutes les règles qui composent une entreprise pour favoriser l'émergence de projets de jeunes filles.

**Points abordés pendant le projet :**

- Entretien,
- Quelques jours de stages,
- Signature d'un contrat,
- Ponctualité,
- Apprendre à vivre en groupe,
- Respecter l'autre c'est se respecter soi-même,
- Respect du groupe,
- Réalisation de tâches individuelles et collectives,
- Accepter la présence du chef, dans ce cas, d'un metteur en scène,
- Avoir un but précis : la réalisation d'un projet en commun,
- Aller jusqu'au bout des ces engagements,
- Apprendre a se connaître et a gérer ses impulsions,
- Comprendre d'où vient le conflit et apprendre à le gérer,

- Accepter de négocier le conflit,
- Avoir confiance en soi,
- Apprendre à dépasser ses limites.

**Le groupe de filles doit :**

- Créer leur espace de travail,
- Préparer un budget de vente,
- Prendre contact avec différentes villes et espace culturels pour préparer leur tournée,
- Proposer des ateliers dans les villes où la création sera jouée,
- Préparer la publicité, programmes, affiches, etc.

**Calendrier :**

- **Le chapiteau *Repaire des Contraires* avec les ateliers des arts du cirque :**

Les mercredis, week-end, jours fériés et vacances ouverts à toute la population.

- **La Journée de la Rue :**

Sept vendredis soir (de mars à octobre) de 18h à 2h du matin.

Nombre d'artistes intervenants : 10 à 20.

- **La Journée de la Rue :**

Juillet.

**Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**

**Moyens financiers :**

Coût total des actions : 202 650 € (Cf Annexe)

**Partenaires associés :**

**Partenaires financeurs :**

- Ville de Chanteloup-les-Vignes
- Conseil général des Yvelines
- Préfecture des Yvelines – PACSE
- Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine
- Caisse des dépôts et de consignation
- DRAC Île-de-France
- OPIEVOY

**Partenaires associés à l'action « journée de la rue » :**

Les Journées de la Rue sont pilotées par la Cie des Contraires et par le Service municipal des sports de Chanteloup-les-Vignes en partenariat avec le Service technique municipal, la Mission locale Conflans-Sainte-Honorine, le PAJ et l'EEE.

**Partenaires associés à l'action :**

Partenaires institutionnels et associatifs implantés sur la Commune de Chanteloup-les-Vignes ainsi que sur la CA2RS.

Service municipal des sports, Club de prévention AJIR, ateliers municipaux, médiateurs, le PAJ.

### **Modalités d'évaluation :**

#### Repaire des Contraires :

- Nombre de jeunes formés et emplois créés ;
- Suivi des jeunes en CAE ;
- Nombre de jeunes évoluant vers des parcours d'accès à l'emploi (nb de suivi MDE, nature des parcours...)
- Nombre de personnes bénéficiaires ;
- Profils des personnes bénéficiaires ;
- Nombre de supports d'information élaborés et/ou diffusés ;
- Nombre d'ateliers mis en place.

Journée de la rue : Nombre de jeunes employés à la vacation et éventuelles mises en parcours.

Mois de la Rue : Nombre de jeunes repérés et mobilisés, parcours envisagés.

La Commune et le Conseil général mettent en place un comité de pilotage de l'action.

Le pilotage opérationnel sera assuré par la Commune, la Compagnie des Contraires, la Mission Locale, le Service municipal des Sports.



## Fiche action n° 2

Territoire Val de Seine et Oise

Commune : Chanteloup les Vignes

**Intitulé de l'action :**

**Soutien au coach des publics ZUS en rupture : Mini POP « mais qu'est ce que je veux faire ? »**

**Opérateur : Mission Locale**

### Principaux éléments de constats :

Les professionnels constatent régulièrement la faiblesse des projets professionnels des jeunes et en particulier chez ceux qui sortent du système scolaire sans diplôme ou qualification.

Trouver sa voie ou tout simplement se trouver soi n'est pas une chose simple. A la Mission Locale, nombreux sont les jeunes :

- qui n'ont aucune idée de ce qu'ils peuvent ou veulent faire :
  - Jeunes sans aucune qualification ou expérience professionnelle
  - Jeunes qualifiés, mais suite à une orientation scolaire par défaut
  - Jeunes qui se rendent compte que le métier qu'ils exercent est peu compatible avec une vie « familiale » (Exemple : service en salle dans les restaurants).
- qui, du fait des difficultés de la vie, n'ont pu accéder à leur projet initial.

Cette inconsistance ou même absence du projet professionnel a des conséquences lourdes :

- Jeunes qui ne « tiennent » pas leur travail
- Jeunes en difficulté d'exprimer leur motivation devant un employeur (Echec fréquent à l'entretien de recrutement)

Face à ce constat la Mission Locale a mis en place depuis près d'un an un Parcours d'Orientation Professionnelle (POP) qui donne d'excellents résultats.

Pour autant ce POP, tel qu'il est construit, ne convient pas à certains profils de jeunes de Chanteloup-les-Vignes et notamment les jeunes les plus en difficultés suivis par le Coach des publics Zus en rupture.

En effet, ces jeunes ne supportent pas les contraintes du POP : durée longue sur 6 mois, nécessité de rester assis 7 heures par jour, absence de rémunération, comportement requis sur le stage d'un mois en entreprise etc.

Le coach des publics touche la plupart des publics en rupture et entretient des relations positives avec la majorité d'entre eux. Dans un contexte de réduction des offres accessibles à ces publics, son action nécessite de mettre en place des outils permettant d'aider ces publics à construire un début de trajectoire professionnelle.

### **Enjeux de l'action :**

- Aider les jeunes à définir un projet professionnel ;
- Inciter les jeunes à effectuer des démarches de manière autonome ;
- Aider les jeunes à avoir un comportement adapté à l'entreprise.

### **Public prioritaire de l'action :**

25 jeunes:

- âgés de 18 à 30 ans,
- dont le projet professionnel est à définir ou à valider,
- non fidélisés par la Mission Locale (risquant d'entrer dans un processus de rupture ou déjà en rupture avec les services d'appui à l'emploi).

Ces jeunes sont donc en grande majorité suivis par le Coach des « publics Zus en rupture ». Ils peuvent aussi être orientés par des partenaires locaux de l'insertion comme l'équipe de prévention Ajir, le Pôle d'Accueil Jeunes (PAJ), ACR « 2 roues », l'association ACVL ou Bativie.

### **Objectifs de l'action :**

Développer un projet spécifique, intitulé « Mini-Pop » (Parcours d'Orientation Professionnel), auprès de ce public avec les caractéristiques suivantes : Projet court – Projet attractif – Projet qui donne du sens – Projet centré sur la personne.

### **Déroulement de l'action :**

Chaque session comporte 9 modules d'une demi-journée chacun qui se déroulent sur 1 semaine (Cf. Planning type ci-joint). Les mini-pop se dérouleront essentiellement à l'EEE de Chanteloup les Vignes.

Les modules sont les suivants :

- 4 modules de réflexion
- 2 modules portant sur les outils liés à la recherche d'emploi
- 1 module sport (escalade)
- 1 module de visite d'une entreprise
- 1 module de rencontre de professionnels de l'entreprise

Les repas sont pris en commun (jeunes/animateurs)

### **Modalités de mise en œuvre de l'opération**

Chaque session regroupant 5 jeunes, on veillera à une composition équilibrée des groupes : 2 « difficiles » maximum par session.

Par rapport au POP, le mini-POP comporte en particulier 2 modules spécifiques : 1 module « sport » et 1 module « rencontre de professionnels de l'entreprise ».

### **Méthode utilisée**

La méthode de base utilisée est l'ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel) à laquelle a été formé le référent POP.

L'ADVP vise essentiellement à rendre le public en difficulté d'insertion autonome dans son choix de métier. En effet l'ADVP se traduit par le fait que chaque jeune trouve lui-même ses réponses sans que le professionnel en face ne l'influence. Pour la mise en œuvre de cette méthode, on part de là où en est la personne dans sa vie professionnelle et personnelle, le but étant de faire émerger des solutions et ne pas questionner directement.

En résumé, la personne accompagnée doit trouver par elle-même. L'objectif de cette démarche est de remplacer l'explication par une expérience à vivre. A cet égard, chaque module comporte une séquence qui est une application directe de l'ADVP.

S'agissant d'une expérimentation, avec un public dont une partie peut être qualifiée de difficile, les animateurs de l'action, après l'évaluation de chaque session, se donnent la possibilité d'en modifier la durée et le contenu.

### **Calendrier :**

Il est prévu : 5 sessions sur l'année 2012 soit en février – avril – juin – septembre et novembre.

### **Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**

#### **Moyens matériels :**

La Mission Locale dispose tant à Conflans qu'à Chanteloup de tout le matériel nécessaire pour mener à bien les mini-POP :

- Matériel informatique : Cyber-Emploi à Conflans et salle informatique à Chanteloup (8 postes en réseau) + postes pour les formateurs ;
- Matériel Audio-Visuel : Vidéoprojecteur, Borne métiers ;
- Outils d'orientation :
  - Logiciel « Pass Avenir »
  - Logiciel « Un métier qui me plaît »
  - Tous les sites dédiés à l'orientation professionnelle, prioritairement « lesmetiers.net ».
  - Les fiches papier du CIDJ
  - Les répertoires ROME
  - Carte de compétences
- Une charte du respect du professionnel et des engagements du jeune (Cf. document ci-joint en annexe)

*(Une règle fixée d'entrée : Si abandon de l'action en cours de route, entretien obligatoire avec les 2 animateurs de l'action).*

- Un outil de communication envers les jeunes (Cf. Flyer ci-joint en annexe)

#### **Moyens financiers :**

**Coût total des actions : 26 257 € (Cf annexe)**

### **Partenaires associés :**

#### **Partenaires financeurs :**

- Mission locale
- Conseil général des Yvelines

**Partenaires associés à l'action :**

- Animateurs : Claude JALTA (Réfèrent POP) et Brahim BELLAMRA (Coach de publics en rupture)
- Entreprises partenaires pour les visites, notamment celles offrant des opportunités de recrutement
- Professionnels de l'entreprise intervenant pendant les sessions
- Acteurs locaux de l'insertion qui orientent et suivent les jeunes : Equipe de Prévention Spécialisée Ajir – PAJ – Service municipal des sports – ACR « 2 roues » - Association d'animation ACVL – Entreprise d'insertion Bativie – Secteur d'action sociale

Identification et qualité du réfèrent de l'action (Claude JALTA) : Réfèrent POP depuis février 2010 - Ancienneté : 3 ans comme conseiller niveau 2 en insertion sociale et professionnelle

- DEA Sciences de l'Information et de la Communication - Licence professionnelle en Intervention sociale
- Formation au suivi stratégique des publics en grande difficulté - Formation au Conseil en image – Relooking
- Formation en 2011 à l'ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel)

Compétences multiples : Accompagnement – Entretien et Conseil – Montage et mise en œuvre d'actions vers l'emploi – Développement du partenariat.

**Modalités d'évaluation :**

- Evaluation par les stagiaires (Questionnaire à réponses multiples à renseigner en fin de session) ;
- Bilan annuel réalisé avec les intervenants à l'action et donnant lieu à un écrit.

**Résultats attendus :**

Quantitatif

- Pour la totalité du public visé : la définition d'un projet professionnel validé
- Pour 50 % du public visé : une sortie positive, c'est-à-dire en général une formation qualifiante ou un emploi durable

Qualitatif

- Augmentation des jeunes effectuant des démarches de manière autonome
- Comportement plus adapté à l'entreprise

Au quotidien le pilotage de l'action est assuré par le responsable de la mission locale.

Un comité de pilotage regroupant les financeurs et les partenaires est mis en place par la mission locale.



### Fiche action n° 3

Territoire Val de Seine et Oise  
Commune : Chanteloup les Vignes

**Intitulé de l'action :**

**Chantier éducatif de l'ACVL**  
**Opérateur : ACVL**

**Principaux éléments de constats :**

Les professionnels constatent régulièrement la faiblesse des projets professionnels des jeunes et en particulier chez ceux qui sortent du système scolaire sans diplôme ou qualification.

Il existe des difficultés à mobiliser durablement les publics très éloignés de l'emploi.

**Enjeux de l'action :**

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes adultes Chantelouvais et encourager leur participation à l'amélioration et l'entretien du cadre de vie de la population.

**Public prioritaire de l'action :**

12 jeunes adultes (16 – 35 ans et plus) en situation de marginalisation par rapport à l'emploi : jeunes adultes au RSA ou ayants droits du RSA, des jeunes parents, le public de la prévention de la délinquance, des jeunes adultes récemment sortis de prison.

**Objectifs de l'action :**

- Encourager, accompagner, remobiliser, des jeunes, des jeunes-adultes éloignés de l'emploi, en favorisant la construction de leurs parcours d'insertion professionnelle.
- Les faire participer activement à l'amélioration de leur cadre de vie en intervenant sur des structures accueillant du public.

**Déroulement de l'action :**

Le « Chantier Educatif » est conçu comme une médiation de remobilisation permettant à des jeunes de (re)construire leurs parcours professionnels.

Une douzaine de jeunes et jeune-adultes éloignés de l'emploi se verront ainsi proposer un contrat de travail pour deux semaines en moyenne et par chantier, afin d'intervenir sur les équipements (Gymnase « David DOUILLET », une partie des locaux de l'ACVL, et les locaux techniques du stade de football à Chanteloup Les Vignes). Le fait de s'impliquer dans l'entretien de ces espaces publics, et reconnu sur le territoire est une occasion pour les jeunes, d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Cette action, complémentaire aux parcours d'insertion, vise à permettre aux participants de s'inscrire dans une démarche d'insertion en rejoignant par la suite des chantiers extérieurs au territoire ou parcours d'insertions proposé par la Mission Locale ou autres partenaires (AJIR, Clauses d'insertion, contrat d'autonomie ou autres). Il s'agit de les préparer à une mobilité future.

Afin de favoriser cette mobilité, des réunions seront organisées avec les partenaires de l'ACVL en amont des chantiers pour préparer les recrutements et en aval pour suivre les parcours individuels.

En capitalisant les savoirs acquis lors de différentes actions, l'ACVL se positionne ainsi comme un partenaire local important pour l'insertion des jeunes. Ce type d'action permet à l'association d'être reconnue comme telle par le public qui la fréquente et qui la sollicite de plus en plus sur ce domaine.

**Ce chantier s'organisera en 3 temps, à savoir 3 chantiers (peinture, maçonnerie, sol) de 15 jours pour 12 jeunes**

- 1<sup>er</sup> chantier qui s'opérera pendant le mois de juillet 2012 (Vestiaire du Gymnase David Douillet)
- 2<sup>ème</sup> chantier qui s'opérera pendant les vacances Toussaint 2012 (ACVL)
- 3<sup>ème</sup> chantier qui se déroulera sur les locaux techniques à proximité des vestiaires de l'USCV.

Pour des raisons d'efficacité et d'un meilleur suivi des bénéficiaires, nous souhaitons faire un chantier en trois temps et pour 12 jeunes (3 x 4 jeunes ou 2 fois 6 jeunes). Nous souhaitons ainsi toucher large public sur ce chantier étalé en 3 opérations sur les périodes de vacances scolaires et à partir du second semestre.

**Calendrier :**

Année 2012.

**Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**

**Moyens financiers :**

**Coût total de l'action : 30 000 € (Cf annexe)**

**Partenaires associés :**

**Partenaires financeurs :**

- La Commune de Chanteloup les Vignes,
- Le Conseil général des Yvelines.

**Partenaires associés à l'action :**

- La Maison de l'Emploi,
- La Mission Locale,
- Le Club de Prévention AJIR,
- Le Service municipal des sports,
- Le Secteur d'Action Sociale.

**Modalités d'évaluation :**

Le nombre restreint de participants au chantier (maximum 6 par chantier) permet un encadrement et un suivi individualisé. L'évaluation sera essentiellement **qualitative**.

Les animateurs du chantier observeront :

- le comportement individuel des participants,
- le fonctionnement collectif du groupe concernant aussi bien la qualité du travail fait que les relations interpersonnelles des participants (responsabilité, entraide, respect des règles de travail et de sécurité...).

Par ailleurs, un suivi individuel sur le long terme sera l'occasion de mesurer les effets de la participation à ce chantier sur le parcours d'insertion professionnelle des différents participants.

A un niveau plus global, les animateurs de l'ACVL veilleront à mesurer les effets de ce chantier sur le public de la structure (respect des locaux, encouragement à l'insertion, sollicitation d'aide pour la construction d'un parcours d'insertion professionnelle...)

Enfin, nous nous engageons à organiser une rencontre sur l'un des chantiers entre les jeunes et les élus, les représentant du Conseil général afin que chacun des acteurs puissent apprécier la pertinence de ce dispositif et que les jeunes puissent aussi se sentir considérés dans leurs engagements

Le pilotage de l'action est assuré par l'association A.C.V.L à Chanteloup Les Vignes.



## Fiche action n° 4

Territoire Val de Seine et Oise  
Commune : Chanteloup les Vignes

### Intitulé de l'action :

**« 2 roues pour une insertion » – Elaboration de Projets professionnels**  
**Opérateur : ACR**

### Principaux éléments de constats :

Les professionnels constatent régulièrement la faiblesse des projets professionnels des jeunes et en particulier chez ceux qui sortent du système scolaire sans diplôme ou qualification.

Il existe des difficultés à mobiliser durablement les publics très éloignés de l'emploi.

### Enjeux de l'action :

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes adultes.

### Public prioritaire de l'action :

Jeunes 16/25 ans

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : 20

### Objectifs de l'action :

- **Capter certains jeunes pour leur proposer des parcours d'insertion** en leurs proposant dans un premier temps des actions d'insertion autour de la mécanique et de la conduite de moto.
- Développer une action pour **valoriser les participants** en transformant les savoirs faire déjà existants en de véritables compétences professionnelles.
- **Valider des savoirs être** leur permettant d'intégrer le dispositif régional d'insertion professionnelle : respect des horaires, assiduité, tenir son poste de travail en réalisant de nombreuses tâches mécaniques.
- **Proposer aux stagiaires un projet professionnel plus réaliste** par une confrontation avec le monde de la formation et de l'entreprise (visites et stages en entreprise).

### Déroulement de l'action :

Pour garantir une plus grande mobilisation des jeunes dans ce parcours d'insertion, ACR proposera d'autres temps collectifs à la mécanique et aux suivis renforcés des jeunes à travers :

- de la conduite moto,
- de la prévention au comportement par l'apprentissage du code de la route,
- des visites d'entreprises avec participations à des forums et du suivi individuel,
- des séances informatiques pour la recherche de stages.

La formation mécanique pourra contenir jusqu'à 6 heures d'atelier par semaine, avec 6 heures de conduite moto possible sur le site Saint Witz. Elle sera encadrée par un éducateur technique mécanique diplômé d'Etat en sport mécanique. Le transport est organisé par un professionnel de l'association ACR en utilisant un mini-bus.

Contenu de la formation mécanique :

- **Démarrage moteur** : aide au démarrage, batterie et son fonctionnement, bougies, chargeur.
- **Direction et suspension** : comment détecter certaines anomalies « claquement lors de l'accélération présence de graisse à l'intérieur de la jante. Changement d'amortisseurs, rotules et butées de suspensions, roulement de roues, cardans.
- **Freinage** : changement de plaquettes de freins, de disques, liquide de freins,...
- **Entretien du véhicule** : liquides et ses niveaux : liquide de refroidissement, lave glace, utilisation d'un remétallisant moteur, lubrifiant moteur en distinguant les composants minérales et de synthèse.
- **Entretien du moteur** : vidange, changement filtre à air à essence ou à huile, courroie et galets pour les soupapes et les pistons.

Cet atelier se déroule sur un site privilégié comportant des pistes variées ainsi qu'un atelier mécanique. Son éloignement géographique est conçu comme un espace de rupture à la culture de quartier. Ce site propose un atelier de mécanique moderne, en tout lieu identique aux ateliers que retrouveront les participants dans les entreprises.

Les autres supports de formation concerneront :

- **La prévention routière** : cet atelier aura lieu dans les locaux de la MEFÉ à Chanteloup les Vignes à hauteur d'une demi-journée par semaine.
- **Le code de la route** : au-delà de son seul apprentissage, ce support permettra de questionner les participants sur leur rapport aux autres et sur les règles collectives. L'intervention d'un professionnel de la sécurité routière ainsi que la collaboration d'une auto-école, où les participants pourront effectuer une fois le test du code de la route, sont organisées.
- **Les visites** : pour confronter les participants aux réalités du monde de la formation et du travail, nous leur proposerons des visites en centres de formations et en entreprises (elles que Feu Vert, Speedy,...). C'est leur permettre dans un cadre bienveillant de constater la progression nécessaire pour intégrer ses lieux, et ainsi de pouvoir élaborer avec les différentes étapes d'une insertion sociale et professionnelle.
- **Le suivi individuel** : il se déroulera dans les locaux de la MEFÉ à Chanteloup les Vignes. Tout au long de la formation, chacun sera suivi dans le cadre d'entretiens individuels réguliers pour les soutenir dans la construction de leur projet et envisager la résolution des difficultés personnelles en lien avec les partenaires.
- **Les stages** : le stage en entreprise permettra à chacun de faire individuellement ses qualités et compétences professionnelles dans une situation réelle de travail. Repris au sein de la formation, cette expérience permettra à chacun de pouvoir envisager les démarches nécessaires à effectuer pour la poursuite de leur projet.
- Elaboration du projet professionnel, stages en entreprise.

### Calendrier :

Année 2012.

## Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

### Moyens financiers :

#### **Coût total de l'action :**

Carburants : 500€

Alimentation: 1 200€

Habillement / Linge: 500€

Fournitures entretien petit équipement : 1000€

Fournitures administratives : 400€

Fournitures éducatives : 400€

Sorties extérieures : 3 500€

Prestations animations ateliers : 14 000€

Primes d'assurances : 400€

Honoraires psychologues : 200€

Déplacement du personnel : 100€

Téléphone : 700€

Cotisations : 50€

Salaires : 27 578.39€

Charges sociales : 16 050.50€

Autres charges de personnels : 1239.76€

Frais communs : 6 180€

**Soit un total de 73 998,65€**

### Partenaires associés :

#### **Partenaires financeurs :**

- Mairie de Chanteloup les Vignes via le Conseil général
- Conseil Régional Ile de France (emploi tremplin)
- Préfecture Mission Ville
- PLIE Amont 78
- Communauté des 2 rives de Seine
- Fédération Française de Motocyclisme

#### **Partenaires associés à l'action :**

- Le coach mission locale – capteur ZUS,
- Le PLIE,
- La Mission locale Conflans-Chanteloup,
- La Fondation d'Auteuil – PAJ, La FFM, L'ACVL,
- Le Centre social – grain de soleil,
- Promoville,
- L'ACIF,
- Le REC,
- Le CCAS,
- Le Service de prévention AJIR ,
- Le PIJ,
- Le Service de prévention la sauvegarde,
- Droit des étrangers - CIDFF,
- Le CIO de Poissy,
- La police municipale,

- La sécurité routière,
- Le service des sports de Chanteloup Les Vignes,
- Le SPIP Versailles,
- Les Assistantes sociales de Chanteloup Les Vignes,
- L'ASE....

**Modalités d'évaluation :**

- Inscription sur parcours d'insertion avec objectifs et engagements (nombre de jeunes)
- Nombre de rendez-vous
- Nombre de sorties positives : Emploi, Formation
- Nombre de refus de solution, d'abandon, de démission
- Nombre de jeunes positionnés sur le programme de formation
- Progression d'apprentissage des jeunes
- Nombre de démarches individuelles des jeunes
- Taux de satisfaction des jeunes et des partenaires
- Investissement dans le parcours
- Prises d'initiatives
- Motivation
- Comportement général
- Soins, hygiène, santé
- Résolution de difficultés sociales
- Mobilisation (assiduité et ponctualité)
- Apprentissage des connaissances mécaniques et de conduite
- Apprentissage du savoir être



# Ville de Chanteloup-les-Vignes

## Contrat Social de Territoire 2012

### Axe 2 : Développer et la coordonner des outils de prévention en direction des adolescents et de leurs familles :

Fiche action 5 : Diagnostic des politiques éducatives en direction des 13-17 ans

Fiche action 6 : Accompagnement et soutien aux parcours de réussite

Fiche action 7 : Prévention par le sport et les loisirs

Fiche action 8 : Suivi éducatif des jeunes à risques inscrits au club USC

Fiche action 9 : Lever les freins psychologiques et les problèmes de comportement chez les jeunes



## Fiche action n° 5

Territoire Val de Seine et Oise  
Commune : Chanteloup les Vignes

### Intitulé de l'action :

### **Diagnostic des politiques éducatives en direction des 13-17 ans**

#### Principaux éléments de constats :

Ville en renouvellement urbain et en transformation sociale, Chanteloup les Vignes a placé la réussite éducative et scolaire au centre des stratégies de qualité de vie des habitants et le retour d'attractivité du territoire.

Le Projet Educatif Local en 2005 et le CUCS en 2007 ont confirmé cette stratégie, reposant tout à la fois sur le rétablissement des conditions de réussite scolaire pour le plus grand nombre (dispositifs de l'éducation prioritaire, accompagné par le dispositif ERE et les actions d'accompagnement à la scolarité) et sur la mise en œuvre d'une offre périscolaire diversifiée et adaptée visant à favoriser l'accès au savoir, à la culture, aux loisirs et à la citoyenneté.

Des principes forts ont été mis en avant :

- Prévenir le plus en amont possible les ruptures des parcours éducatifs et scolaires et cibler les âges et les catégories les plus fragiles en individualisant les actions et les approches,
- Favoriser la continuité de la chaîne éducative entre les différents acteurs,
- Conforter la place des parents dans cette chaîne éducative.

Dans ce cadre, la tranche d'âge des 13-17 ans a fait l'objet d'un investissement renforcé de la part de la Ville en raison notamment :

- De l'importance de ces tranches d'âges sur la ville,
- Du caractère particulièrement sensible de la période de construction de l'adolescence qui peut cristalliser aussi bien des dynamiques positives que des dérives, individuelles ou collectives,
- Des difficultés à concevoir des offres pour impacter ce public plus facilement volatil.

En conséquence, la Ville a soutenu la mise en œuvre d'une offre éducative large et diversifiée autour des secteurs du soutien à la scolarité, de l'animation, du sport et de la culture, en privilégiant des interventions en équipement et sur les espaces publics.

Après plusieurs années d'exercice, qui ont permis un développement quantitatif et qualitatif de cette offre, la Ville est désireuse de conduire l'évaluation de cette politique afin d'en mesurer la pertinence et d'en prévoir les évolutions à une étape de mutation urbaine et sociale.

#### Enjeux de l'action :

Evaluer la politique éducative en direction des 13-17 ans.

### **Objectifs de l'action :**

- Mesurer l'impact global de la politique éducative auprès des publics préadolescents et adolescents, par delà la somme des publics de chacune des structures, et l'impact respectif de chacune d'entre elles.
- Evaluer la qualité et la pertinence de(s) l'offre(s) proposée(s) par chacune des structures, tout à la fois en terme de contenus, de projet éducatif, d'adaptation aux enjeux et besoins des publics, notamment les plus fragiles (publics en décrochage, publics féminins par exemple), mais aussi les « nouveaux publics » issus des nouvelles offres et quartiers d'habitat.
- Mesurer les complémentarités et les continuités éducatives établies entre les différentes offres et les structures, les mutualisations réalisées les éventuels doublons ou manques. Dans ce cadre, il conviendra d'intégrer à l'analyse les offres nouvelles proposées par l'Education Nationale,
- Analyser la place et la qualité du travail réalisé avec les familles
- Evaluer les transitions et les relais opérés entre, d'une part les 12/13 ans et les 17/20 ans, et d'autre part avec les acteurs de la prévention, de l'orientation, de la formation et de l'emploi.
- Repérer l'adéquation entre les besoins et la qualification des professionnels.

### **Déroulement de l'action :**

Afin d'obtenir une représentation la plus ajustée possible des besoins de ces populations, l'équipe retenue devra au préalable conduire une étude de besoins auprès d'un échantillon, limité mais représentatif, d'adolescents et leurs familles en prenant en compte les différents quartiers de la ville.

De la même façon il sera intéressant de comparer le niveau de l'offre au regard de communes présentant des caractéristiques socio-économiques similaires.

Les équipes retenues devront produire trois types de documents :

- Une analyse de la demande (nombre, typologie, attentes) sur les plans quantitatifs (quelle est l'importance du public, quels sont les publics concernés ou absents) et qualitatifs (quelles sont les attentes des différents publics et notamment ceux qui n'utilisent pas cette offre).
- Un diagnostic qualitatif et quantitatif de l'offre, incluant:
  - o L'impact global sur les publics et l'impact de chacune des structures, les éventuels « non publics » ;
  - o Une analyse des moyens financiers mobilisés individuellement et globalement, tant au travers des subventions municipales que des autres subventions ;
  - o Une cartographie de cette offre et sa répartition spatiale (à mettre en relation avec l'évolution liée au renouvellement urbain : passage de 80% à 55% du taux de locatif social)
- Un plan stratégique d'évolution pour favoriser le passage d'un système d'intervention conçu pour accompagner un quartier spécialisé en grande difficulté sociale replié sur lui-même à une ville qui ambitionne de devenir une ville « ordinaire » qui assume pleinement sa mixité et qui souhaite favoriser les échanges à l'échelle de la ville et d'un bassin plus large.

**Calendrier :**

- Remise de l'analyse de la demande : le 1er octobre 2012.
- Remise du diagnostic qualitatif et quantitatif : le 02 novembre 2012.
- Remise du plan stratégique d'évolution : le 1er décembre 2012.

**Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :****Moyens financiers :**

**Coût total de l'action :**  
**Prestation de service : 15 000€**

**Partenaires associés :****Partenaires financeurs :**

- Commune de Chanteloup les Vignes
- Conseil général des Yvelines
- Politique de la Ville

**Partenaires associés à l'action :**

- Conseil général des Yvelines
- Politique de la Ville
- DDCS

**Modalités d'évaluation :**

Un comité de suivi, composé des financeurs est mis en place et assure le suivi et le pilotage de l'étude. Il se réunit pour suivre les différentes étapes du diagnostic.



## Fiche action n° 6

Territoire Val de Seine et Oise  
Commune : Chanteloup les Vignes

### **Intitulé de l'action :**

**Accompagnement et soutien aux parcours de réussite**  
**Opérateur : Centre communal d'action sociale**

### **Principaux éléments de constats :**

Trop souvent, les jeunes chantelouvais se trouvent confrontés à des échecs de parcours pour des raisons qui tiennent aux difficultés financières et/ou à l'incapacité des familles à offrir les pré-requis sociaux, culturels et moraux pour les accompagner dans leurs parcours.

C'est pourquoi la Commune a mis en œuvre un ambitieux projet de réussite éducative et des outils d'étayage des parcours.

C'est dans ce cadre que le soutien du Contrat Social de Territoire est sollicité sur trois projets :

- Un dispositif de coaching des élèves pour lesquels le passage en seconde est évalué par les partenaires éducatifs à risque de décrochage, non pas tant du point de vue des capacités scolaires que des capacités d'accrochage ;
- La mise en œuvre d'outils de soutiens financiers afin d'accompagner les projets de formation ou d'accès à l'emploi lorsque les familles et les outils du droit commun ne permettent pas de concrétiser ces projets.
- La mise en place d'une allocation municipale étudiante destinée à soutenir les parcours de formations supérieures post-bac des jeunes chantelouvais pour lesquels les difficultés financières constituent un obstacle.

En 2011, le Contrat Social de Territoire intervenait aussi sur la mise en place d'un dispositif de soutien scolaire aux lycéens qui a été abandonné faute de financements du fait de la mise en œuvre de la réforme des lycées. Celle-ci ne répondant que très partiellement et imparfaitement aux besoins, la ville est en train de travailler sur la remise en place de ce dispositif pour 2013.

### **Enjeux de l'action :**

Soutenir les parcours de réussite des jeunes lycéens.

### **Public prioritaire de l'action :**

Adolescents et jeunes

### **Nombre approximatif de personnes bénéficiaires :**

10 jeunes pour les bourses à projet

10 lycéens pour le coaching

L'action « allocation municipale étudiant » étant expérimentale cette année, le nombre de jeunes concernés est difficile à évaluer.

## **Objectifs de l'action :**

- Valoriser une culture de la réussite
- Montrer la capacité de l'intervention publique à soutenir des jeunes motivés.

## **Déroulement de l'action :**

### **1 - Bourses Projet :**

En lien avec les partenaires (travailleurs sociaux, mission locale, club de prévention...), il s'agit de repérer des jeunes en difficulté ayant des projets nécessitant un apport financier que ni les familles, ni le droit commun ne peuvent soutenir.

Le dispositif « bourse à projet » est destiné à soutenir les projets de ces jeunes (notamment en terme de formation). L'aide intervient lorsque la famille n'est pas en capacité de soutenir le projet et lorsque tous les dispositifs de droit commun ont déjà été sollicités. Le montant moyen visé est de 500 €.

Afin de permettre un plus grand accès aux bourses, les partenaires seront re-sensibilisés sur ce dispositif.

### **2 – Coaching :**

L'intervention de Réussir Moi aussi concernera 10 jeunes sortant de collège au cours de leur scolarité post- troisième. Les profils retenus sont les suivants :

- Public Filles-Garçons
- En difficulté scolaire avec décrochage probable
- Présentant une problématique de confiance et d'estime de soi
- Ayant ou non un projet professionnel
- Manquant d'autonomie
- Volontaires pour la prestation proposée

Le choix des élèves sera réalisé avec les partenaires éducatifs qui constitueront l'équipe projet référente avec laquelle des points réguliers seront réalisés durant le suivi. Les familles seront systématiquement associées à la démarche au travers de rencontres spécifiques.

Les séances individuelles sont proposées pour une durée moyenne de 45 mn et de 5 à 6 séances par jeune (un ajustement sera réalisé en fonction de chaque situation). L'intervention sera concentrée sur les deux premiers trimestres de l'année scolaire qui représentent la période la plus critique en termes de décrochage. Par ailleurs, un point de chacune des situations sera effectué en début d'année scolaire suivante pour évaluer la réussite et un point à 1 an pour évaluer la capacité des jeunes à s'inscrire durablement dans un itinéraire de réussite.

### **3 – Revenu municipal étudiant :**

L'Allocation Municipale Etudiants a pour objectif de contribuer à l'égalité des chances, en facilitant l'accès à une formation supérieure qui est l'une des clés de la réussite professionnelle.

Ce dispositif est destiné à encourager les étudiants chantelouvais dans la poursuite de leurs études en France métropolitaine, dans les meilleures conditions possibles.

Cette ressource supplémentaire apportée par le C.C.A.S. contribue à équilibrer le budget des étudiants souvent conséquent (frais d'inscriptions élevés, alimentation, transport, logement...).

Les critères d'attribution de l'allocation ainsi que les montants proposés sont actuellement en cours d'élaboration et le dispositif sera lancée à la rentrée scolaire 2012/2013.

En contre partie de l'allocation, il sera demandé aux bénéficiaires de s'investir dans des activités d'utilité sociale sur la commune.

Avec le soutien du CST, le montant alloué à ce dispositif est de 35 000 €

### **Calendrier :**

Année 2012.

### **Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**

#### **Moyens financiers :**

##### **Coût total de l'action :**

Prestation Réussir Moi aussi : 8 800€

Bourses : 5 000€

Allocation municipale étudiant : 35 000€

**Soit un total de 48 800€**

### **Partenaires associés :**

#### **Partenaires financeurs :**

- Etat – Réussite Educative
- Conseil général des Yvelines
- Ville de Chanteloup (CCAS)

#### **Partenaires associés à l'action :**

- La ville prévention
- Réussite éducative
- CCAS
- l'Education Nationale
- la Mission Locale
- le PAJ
- le club de prévention AJIR

### **Modalités d'évaluation :**

- Nature des projets soutenus
- Nombre de soutiens financiers réalisés et montants aides accordées
- Nombre d'allocations proposées et résultats obtenus par les jeunes
- Nombre de jeunes coachés et résultats obtenus

La ville, le CCAS et la réussite éducative mettent en place un comité de suivi.



## Fiche action n° 7

Territoire Val de Seine et Oise  
Commune : Chanteloup les Vignes

**Intitulé de l'action :**

### Prévention par le sport et les loisirs

#### Principaux éléments de constats :

L'adolescence constitue un âge sensible, tout particulièrement dans un territoire où se côtoient au sein des espaces publics des adolescents, des jeunes et jeunes adultes inscrits dans des comportements incivils, voire dans des pratiques délinquantes.

Cette réalité, associée à la précarité sociale, culturelle et économique d'un certain nombre de familles, constitue un terreau fertile pour les décrochages qu'il convient de prévenir. Face à ces difficultés, les familles peuvent être soit démunies et dépassées, soit adopter des stratégies pour leurs enfants. En particulier, ces dernières mettent en place des pratiques de rétention et de confinement de leurs adolescents hors de l'espace public.

Dans un contexte marqué par des replis culturels, cette stratégie porte tout particulièrement sur les jeunes filles, dont la participation aux structures d'accueil et de loisirs diminue fortement à l'entrée à l'adolescence.

Afin de répondre aux enjeux de la prévention des décrochages, de l'action éducative et de l'acquisition des comportements citoyens, la ville a mis en place des outils que le Contrat Social de Territoire soutient depuis plusieurs années :

- Le centre de loisirs adolescents qui a développé depuis plusieurs années une politique de communication active pour renforcer l'accès aux loisirs éducatifs des adolescents et en particulier en direction des jeunes filles,
- Le service des sports qui s'appuie sur les outils sportifs pour capter des publics « à risque » et effectuer un travail d'éducation et de prévention. Le service des sports municipal est depuis la fin 2011 le service référent en matière de prévention de la délinquance.

#### Enjeux de l'action :

- Favoriser l'accès à une offre de loisirs éducatifs structurée pour le plus grand nombre d'adolescents, et en particulier pour les adolescentes.
- Capter les jeunes à risque ou inscrits dans des dérives et effectuer dans leur direction un travail éducatif et de prévention permettant de les réintégrer dans des parcours positifs.

#### Public prioritaire de l'action :

Adolescents et jeunes relevant d'une démarche de prévention.  
Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : environ 200.

### **Objectifs de l'action :**

- Renforcer la mixité au sein du public des structures en favorisant l'accueil des jeunes filles au sein de groupes mixtes.
- Favoriser les relations entre filles et garçons dans une démarche de respect les uns des autres.
- Permettre une ouverture culturelle sur le monde extérieur afin de faire évoluer les repères des jeunes en matière de relations humaines et sociales.
- Créer des liens entre les jeunes et les institutions à travers les créneaux sportifs.

### **Déroulement de l'action :**

#### **1) FILLES GARÇONS, TOUS ENSEMBLE (CENTRE DE LOISIRS ADOLESCENTS) :**

Le centre de loisirs adolescents s'appuie sur quatre orientations municipales prioritaires :

- Renforcer la cohésion éducative des actions municipales et associatives en faveur de la jeunesse
- Renforcer les actions en direction des 12/16 ans et des jeunes filles
- Augmenter la qualité des interventions pour être davantage en mesure de répondre aux risques de marginalisation très précoce d'un certain nombre de jeunes et de permettre une détection précoce.
- Associer les parents pour permettre la mise en place d'une véritable chaîne éducative capable d'organiser des repères pour la jeunesse.

#### **Contenus de l'action :**

Le centre de loisirs adolescents s'appuie sur sa fonction d'accueil, d'accès aux loisirs, sur des temps d'échanges et des projets spécifiques pour travailler sur ces questions :

#### **Journée de la femme :**

La journée de la femme sera l'occasion de mener une action de sensibilisation à destination des collégiens de 4ème en partenariat avec la ligue de l'enseignement, le service des sports, le club ados municipal, les infirmières scolaire, le planning familial, le club de prévention AJIR, Grains de soleil, conseillère conjugal et familial. Des ateliers seront mis en place portant sur :

- Les relations filles, garçons
- Les droits des femmes
- La place de la femme dans le sport
- Le rôle de la femme et de l'homme (les clichés)
- Les violences physiques, psychologiques faites aux femmes

Les ateliers seront l'occasion de recueillir l'expression des adolescents(es) au travers d'un questionnaire. Les résultats seront utilisés par la suite pour mettre en place les ateliers d'expression et le questionnaire sera à nouveau passé auprès des élèves en fin d'année pour analyser les évolutions.

Par ailleurs, une réflexion est entamée sur les modalités de diffusion des résultats auprès des parents et des jeunes dans une démarche de sensibilisation des familles. Café-parents du centre social, goûters parents du Centre de loisirs ados, diaporama...

### Espaces de parole :

Outre les temps d'échange informels, toujours utilisés pour aborder ces questions, le centre de loisirs mettra en place plusieurs actions permettant de provoquer les échanges et les discussions sur les thèmes des rapports garçons filles :

- Projection de films : de type émission télévisée sur la place des filles dans les cités suivie d'une discussion avec les jeunes.
- Information sur le « Point Info Santé » avec le CCAS, planning familial.
- Témoignage de jeunes femmes qui se sont rebellées contre le mariage forcé.
- Interventions des jeunes lycéens venant témoigner sur leur vécu.
- Décryptage de clips vidéo avec un intervenant ainsi que des paroles de certaines chansons : quelles valeurs sont défendues.
- Elaboration d'une bibliothèque sur les femmes et les relations filles-garçons, prospectus de prévention, magazines, à disposition. Ceci afin de favoriser la lecture de documents qu'ils n'oseraient pas lire à domicile. Ces lectures seront l'occasion d'échanger entre jeunes.

### Espaces d'expressions :

- **Poursuite de l'atelier vidéo** : Création de plusieurs courts métrages à partir de la parole des jeunes sur leur manière de se comporter entre eux et entre filles et garçons grâce à l'intervention d'un professionnel d'OROLEIS.
- **Atelier shooting photo** en vue de l'élaboration d'une exposition permanente sur le service avec des photos prises par les jeunes accompagnées d'un message (égalité filles garçons, racisme, respect des autres, la violence...)
- **Atelier mode « féminin-masculin »** afin de faire prendre conscience de l'importance de la tenue vestimentaire comme moyen d'affirmation (appartenance à un groupe, styles...). Ce travail trouvera toute sa valorisation à l'occasion d'un défilé et exposition photos lors de la **Journée de la Femme**.

### Raid aventure filles garçons :

Le raid aventure initié avec le soutien du Contrat Social de Territoire permet de valoriser la solidarité et le respect en mettant en place des équipes mixtes qui s'affrontent dans des épreuves sportives.

Au delà des activités spécifiques, le centre ados développe des activités d'ouvertures culturelles et d'ouverture sur le monde au travers de sorties culturelles et de loisirs. Tout au long de l'année, le centre propose des sorties (théâtre, cinéma, musée, ou parc d'attractions et bases de loisirs). Une simple sortie piscine mixte et avec maillot de bain pour filles comme pour garçons, a une portée éducative et culturelle importante tout en donnant des repères forts de comportement de respect les uns vis-à-vis des autres, aux jeunes.

### Sensibilisation des familles :

Le rôle des familles est primordial pour favoriser l'accès des jeunes filles aux loisirs. Le travail avec les familles s'organise autour :

- **De sorties culturelles en famille** organisées pour les parents tels que les spectacles « Couscous aux Lardons » de Farid OMRI sur le mariage mixte.
- **De la journée de la femme** avec des animations festives et ateliers d'expression et de débats mis en place à cette occasion avec les partenaires.
- **De la journée des parents** organisée par le service des loisirs en Novembre 2012 sur une thématique liée aux relations au sein de la famille.
- **Du café parents** sur différentes thématiques concernant les jeunes (conception de chacun) en partenariat avec le Centre Social Grains de Soleil.
- **De la participation active des parents sur les différents ateliers** (ateliers tenue vestimentaire, raid aventure, de questionnaire, spectacles...)

## 2) SERVICE DES SPORTS :

Depuis plusieurs années, le service des sports a pris une place particulièrement importante au sein des politiques de prévention de la délinquance mises en œuvre au sein de la commune. Les outils sportifs permettent de capter une grande partie des jeunes à risque ou en situation de rupture au sein des activités spécifiques déployées par le service des sports. La qualité des relations nouées entre les éducateurs et ces publics permet de réaliser un travail éducatif et de mettre en œuvre les liens avec les partenaires chargés de leur suivi.

A ce titre, **le service des sports anime le « groupe préados-ados »** qui comprend l'ensemble des structures en charges des préadolescents et adolescents (Centres de loisirs municipaux, Pôle Accueil Jeune, Association ACVL, Centre Social Grains de Soleil, Pôle Accueil Jeune, Club de Prévention Spécialisé). Dans ce cadre, les acteurs examinent les situations des jeunes présentant des profils de risque afin d'agir le plus en amont possible des décrochages et mettre en place des stratégies concertées entre les différents intervenants.

Il intervient aussi sur le suivi du club de prévention et des autres acteurs de prévention.

Le service a mis en place plusieurs actions spécifiques destinées à capter les publics à risque et/ou en rupture :

- Les activités Futsal, (lundi, mercredi et vendredi) à destination des 13-15 et 16-30 ans qui regroupent un public nombreux.
- Une activité « sport en filles » à destination de jeunes filles à risque 12-15 ans (mardis et jeudis).
- Une intervention en soutien des acteurs du temps scolaire, au sein de l'atelier relais et avec la MGI sur les lycées Adrienne Bolland et Louise Weiss.
- Des interventions sur les lieux et horaires sensibles, notamment dans le cadre des journées de la rue, dont le service des sports est co-porteur avec la compagnie des contraires.
- Un dispositif « prévention, sport, santé, citoyenneté », qui permet de capter et regrouper les publics « prévention » de 12 à 16 ans sur des activités spécifiques durant les périodes de congés scolaires alors que ces publics peuvent se retrouvés livrés à eux-mêmes dans les espaces publics.
- Une salle de remise en forme, qui touche des jeunes adultes très en difficulté, voire en situation de marginalité. La salle de remise en forme constitue un espace de socialisation essentiel pour ces publics qui y trouvent un cadre et un accompagnement aux démarches.

Les interventions du service des sports, fortement centrées sur le temps périscolaire, les lieux et horaires sensibles sont l'occasion de mener un travail éducatif spécifique auprès de ce public et de travailler en partenariat avec les autres acteurs (Pôle Accueil Jeune, Club de Prévention, Centre Social, Mission Locale, ERE...) sur les situations et les parcours de ces adolescents et jeunes.

### **Calendrier :**

Année 2012

## **Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**

### **Moyens financiers :**

#### **Coût total de l'action :**

Achat (alimentation, petit équipement, pharmacie, autres fournitures) : 3 260€

Prestation de service: 2 060€

Services externes (frais de déplacement, droits d'entrées, valorisation tickets loisirs) : 18 720€

Frais de personnel : 96 000€

**Soit un total de 120 040€ (cf annexe)**

## **Partenaires associés :**

### **Partenaires financeurs :**

- Conseil général des Yvelines
- Ville de Chanteloup (CCAS)

### **Partenaires associés à l'action :**

- Les services municipaux : Service des Loisirs, Service des Sport, Direction du Développement Local, Réussite Educative
- Centre Social Grains de Soleil
- Pôle Accueil Jeune
- Mission Locale
- Club de Prévention AJIR
- Association AVEC
- Le secteur d'action sociale

## **Modalités d'évaluation :**

### 1 – Filles garçons, tous ensemble :

- Etablissement d'une mixité au sein des structures de loisirs.
- Evolution des comportements et des mentalités : chez les jeunes filles (émancipation), chez les garçons (respect) et dans les familles (traitement égalitaire des filles et des garçons, prise en compte des besoins des jeunes filles)
- Prise en compte inter-structure et mise en place de projets communs et complémentaires sur le territoire relatifs aux rapports filles garçons.

### 2 – Prévention par le sport :

- Nombre d'adolescents et de jeunes repérés et intégrés dans les actions
- Evolution individuelle des adolescents et des jeunes
- Relais effectués avec les partenaires

La ville pilote ces 2 actions.



## Fiche action n° 8

Territoire Val de Seine et Oise  
Commune : Chanteloup les Vignes

### **Intitulé de l'action :**

**Suivi éducatif des jeunes à risques inscrits au club USCV**  
**Opérateur : U.S.C.V**

### **Principaux éléments de constats :**

Avec près de 400 licenciés, l'USCV est une des structures qui accueille la plus grande part d'adolescents de la ville, en particulier le soir et le week-end, alors que la plupart des structures sont fermées sur le territoire.

L'USCV est aussi l'association qui accueille les adolescents et les jeunes les plus à risque.

Un certain nombre de ces jeunes accueillis présentent des problématiques comportementales, éducatives, scolaires qui se manifestent notamment dans la transgression des règles, le rapport aux adultes, la brutalité des comportements, sans oublier d'autres jeunes qui présentent des fragilités psychologique, des problématiques scolaire, des problèmes d'hygiène alimentaire et de santé...

### **Enjeux de l'action :**

Initier une action éducative et préventive en direction des enfants de 10-14 ans en collaboration avec la ville et les acteurs éducatifs du territoire en s'appuyant sur les valeurs sportives.

### **Public prioritaire de l'action :**

Public mixte d'une vingtaine d'enfants (10-14 ans).

### **Objectifs de l'action :**

- Repérer les enfants ayant des difficultés éducatives, scolaires, comportementales, ou des problématiques de santé.
- Instaurer une approche éducative globale des enfants (solidarité, respect...) à travers les valeurs du sport.
- Développer des actions de prévention.
- Sensibiliser les enfants à l'hygiène alimentaire.

### **Déroulement de l'action :**

Le club effectue un repérage des enfants présentant des difficultés éducatives, scolaires, comportementales ou des fragilités et des problématiques de santé.

Ces observations sont partagées avec le service des sports et le dispositif de réussite éducative afin de diagnostiquer la nature des difficultés de chaque enfant et proposer des axes d'interventions pour accompagner leur évolution au sein du club.

Lors de cette mise en commun, le service des sports et la réussite éducative peuvent proposer au club de prendre en charge des enfants repérés dans d'autres cadres, et réciproquement, le club peut orienter des enfants en direction du dispositif de réussite éducative.

L'intervention du club se fait au cours des activités d'accueil en soirée et le week-end pour les entraînements et les matchs.

Dans le cadre de leur activité, les éducateurs sportifs mettent en place une approche éducative globale appuyée sur les valeurs du sport pour développer l'esprit collectif, la solidarité, le respect de soi et des autres. Un focus spécifique sera porté sur les enfants repérés au club et avec les partenaires.

Un suivi régulier de chacun des enfants est réalisé avec les partenaires afin de mesurer les évolutions et ajuster les objectifs.

Par ailleurs, le club développe des actions de prévention sur les thèmes de la violence, de la santé, de la nutrition. Parmi les outils développés, les formations à l'arbitrage, les formations d'aide éducateur constituent des outils de mobilisation et de responsabilisation. Par ailleurs, le club met à disposition un goûter équilibré (eau, fruits, céréales...) et sensibilise les enfants à l'hygiène alimentaire.

### **Calendrier :**

Année 2012

### **Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**

#### **Moyens financiers :**

##### **Coût total de l'action :**

Fournitures d'activités : 1 750€

Petit équipement: 1 450€

Alimentation : 3 200€

Documentation / impression : 150€

Transport : 2 500€

Salaires et charges : 16 000€

**Soit un total de 25 050€**

### **Partenaires associés :**

#### **Partenaires financeurs :**

- Dispositif de réussite éducative
- Conseil général des Yvelines
- Fédération Française de Football

#### **Partenaires associés à l'action :**

- Dispositif de réussite éducative
- Education nationale
- Services municipaux de prévention et des sports

### **Modalités d'évaluation :**

- Nombre de jeunes repérés
- Nombre d'actions mises en place
- Problématiques visées et évolution de ces problématiques.

La Ville, le CCAS et la réussite éducative mettent en place un comité de suivi.



## Fiche action n° 9

Territoire Val de Seine et Oise  
Commune : Chanteloup les Vignes

### Intitulé de l'action :

**Lever les freins psychologiques et les problèmes de comportement chez les jeunes**

**Opérateur : Centre Georges Devereux**

### Principaux éléments de constats / bilan :

Une équipe mobile d'appui psychosocial du centre Devereux, constituée de psychologues cliniciens et de médiateurs ethnocliniciens, intervient régulièrement auprès des jeunes et de leurs familles afin de cerner l'origine des problématiques présentées et de proposer des axes de travail pour les résoudre.

Ainsi, des consultations sont menées auprès des jeunes suivis par le DRE et/ou de leurs familles. Ces rencontres se mettent en place à l'initiative de l'équipe du DRE. Au préalable, les situations sont discutées avec le ou les partenaires de l'équipe de réussite éducative afin de définir les objectifs attendus.

Pour l'année 2011, l'action s'est centrée sur le suivi clinique des jeunes et de leurs familles.

Les permanences cliniques ont permis de prendre en charge 17 situations. Un travail régulier a pu être mis en place avec les familles, qui dans l'ensemble, ont adhéré au dispositif proposé.

Après 5 années d'intervention au sein de l'ERE de Chanteloup les Vignes, l'équipe mobile du centre Georges Devereux a noué des relations professionnelles de proximité avec la majeure partie des institutions et des associations oeuvrant dans le cadre de l'ERE. Pour autant, de nouveaux partenariats se sont créés. L'un des objectifs de 2011 était le renforcement du partenariat avec les structures de santé mentale. Cet objectif a été atteint : des relations régulières ont été réinstaurées entre l'équipe mobile et le CMPI, notamment par le biais de prestations de médiation ethnoclinique pour des enfants pris en charge par le CMPI, inscrits dans le PRE.

Un travail très régulier s'est renforcé avec les psychologues scolaires du territoire et certaines assistantes sociales de l'ASE.

L'équipe mobile a ainsi initié la mise en place des réunions de synthèse autour des situations complexes.

Elles ont été l'occasion pour chacune des parties prenantes de la situation d'exprimer son point de vue sur la problématique et tenter de co-construire des pistes de travail susceptibles d'influer sur la situation.

En 2011, le travail de l'équipe mobile du centre Georges Devereux s'est centré principalement sur le suivi des familles. La participation des parents a été essentielle afin de faire parvenir à faire évoluer la situation des enfants. A ce sujet, l'équipe mobile a pu traiter un certain nombre de ces situations sans même avoir rencontré le jeune concerné. Il est parfois délicat d'obtenir l'adhésion des jeunes, notamment des adolescents, mais cela ne constitue pas un obstacle majeur au bon fonctionnement du dispositif proposé.

### Enjeux de l'action :

Favoriser et conforter la réussite éducative d'enfants et d'adolescents en difficulté et leurs familles en apportant un soutien spécifique aux dispositifs actuellement mis en œuvre.

### Public prioritaire de l'action :

Les enfants et les adolescents en difficulté et leurs familles, ainsi que les professionnels du DRE.

### Objectifs de l'action :

- Apporter aux professionnels du DRE une meilleure appréhension des situations dont ils ont la charge afin de dégager de nouvelles pistes de travail ou des orientations spécifiques.
- Comprendre la situation des jeunes et de leurs familles pour négocier avec les référents institutionnels ce qui peut constituer une aide effective.
- Répondre à la demande des professionnels et les soutenir dans leurs prises en charge.
- Apporter une réponse adaptée aux problématiques du jeune et/ou sa famille.

### Déroulement de l'action :

#### **1) Reconduction de l'intervention de l'équipe mobile auprès des jeunes, de leurs familles et des professionnels du DRE:**

- Les entretiens psychologiques se déroulent si possible en présence des jeunes, de leurs familles ou de leurs accompagnateurs socioéducatifs. L'espace proposé vise à traiter les situations à partir des problèmes tels qu'ils émergent dans la situation concernée. Ces entretiens sont l'occasion d'une investigation poussée des différents paramètres qui composent la situation problématique dans lequel le jeune se trouve. Comment expliquer son échec scolaire ? qu'est ce qui entrave son évolution ou son intégration au sein de l'école ?  
Tous les aspects sont envisagés : sociaux, culturels...
- Les rencontres avec les familles ne sont pas systématiques mais se font à la demande des professionnels afin de rechercher une meilleure prise en charge des jeunes et des familles dont ils assurent le suivi.
- La présence des référents institutionnels est importante. Le référent est l'expert du monde éducatif et social. Il en connaît les différents rouages et est en position de pouvoir activer les mesures d'aides capables de faire évoluer la situation traitée. Il est le partenaire avec lequel l'équipe mobile tente de construire des solutions adaptées pour aider le jeune et/ou sa famille.

La conjonction des efforts des différents partenaires s'avère indispensable pour identifier et résoudre certains malentendus et comprendre les dysfonctionnements observés.

Pour 2012, il est prévu de développer un travail de partenariat avec l'association « grains de soleil ».

Des réunions sont prévues avec les professionnels de cette structure dès début d'année 2012, afin de définir des stratégies communes d'intervention.

#### Modalités d'intervention :

- L'équipe mobile du centre Georges Devereux est composée de 2 psychologues et de médiateurs ethnocliniciens. Ces derniers interviennent ponctuellement et sont sollicités par les psychologues lorsqu'une situation le nécessite.
- En 2012, 2 psychologues interviendront de manière articulée et parfois conjointe.

Plus précisément :

- o Un psychologue clinicien se consacrera principalement au suivi clinique des familles. Ses interventions se feront à raison de 4 jours / mois. Il assistera également aux réunions pluri-professionnelles pour les situations dont il aura la charge.
- o Un second psychologue clinicien interviendra afin d'assurer la coordination de l'équipe mobile et de participer en binôme avec le 1<sup>er</sup> psychologue pour la prise en charge de certaines situations difficiles. Il interviendra à raison d'une journée par mois et s'attachera à seconder son collègue pour les situations arabophones.

## **2) Formation des partenaires:**

En 2012, le centre Georges Devereux propose d'organiser un cycle de formation destiné aux professionnels des institutions partenaires de la réussite éducative centré sur les thématiques suivantes :

- Systèmes de parentés, organisations familiales et conceptions de la personnes dans différentes aires géographiques (ex : Afrique de l'Ouest, Maghreb, Inde...)
- Théories culturelles explicitant les négativités de l'existence : maladie chronique, mort brutale et violente, troubles mentaux, récurrence d'événements malheureux ou d'échecs...
- Conséquences individuelles et familiales de la migration.
- Application de la méthodologie de l'ethnopsychiatrie aux pratiques éducatives.

Ce cycle sera ouvert à une vingtaine de participants et se déroulera sur 4 demi-journées. Chaque demi-journée sera animée par 2 formateurs expérimentés.

### **Calendrier :**

Année 2012.

### **Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**

#### **Moyens financiers :**

##### **Coût total de l'action :**

Achats: 664€

Prestations de services: 4 560€

Rémunération intermédiaire et honoraires: 10 170€

Transport : 1 246€

Salaires et charges: 10 191€

**Soit un total de 26 831€**

### **Partenaires associés :**

#### **Partenaires financeurs :**

- Etat – Réussite Educative
- Ville de Chanteloup
- Conseil général des Yvelines

#### **Partenaires associés à l'action :**

- Centre Georges Devereux
- Structures de soins spécialisés
- Partenaires institutionnels et associatifs implantés sur la Commune de Chanteloup (pôle accueil jeune, centre social grains de soleil...)

### **Modalités d'évaluation :**

- Nombre d'interventions réalisées auprès des équipes locales, nature des interventions (conseil, analyse des pratiques...) et des problématiques abordées
- Nombre de familles suivies, problématiques, prescripteurs, résultats (évolution de la problématique, orientations éventuelles)

La Ville et le Conseil général mettent en place un comité de pilotage.

Le pilotage opérationnel de l'action est assuré par un comité de suivi composé de la DDASS, du Conseil général des Yvelines, de la Mission Ville et de la Commune de Chanteloup les Vignes.



# Ville de Chanteloup-les-Vignes

## Contrat Social de Territoire 2012

### Axe 3 : Accompagner les Chantelouvais dans l'appropriation du renouvellement urbain

Fiche action 10 : Développement de l'éco citoyenneté : éducation à l'environnement

Fiche action 11 : Développement de l'éco citoyenneté : semaine du développement durable

Fiche action 12 : Développement de l'éco citoyenneté : accompagnement des habitants au renouvellement urbain



## Fiche action n° 10

Territoire Val de Seine et Oise  
Commune : Chanteloup les Vignes

**Intitulé de l'action :**

### **Développement de l'éco citoyenneté : éducation à l'environnement** **Opérateur : grains de soleil**

**Principaux éléments de constats :**

La Commune de Chanteloup-les-Vignes connaît depuis plusieurs années une transformation urbaine importante liée à la mise en œuvre du Grand Projet de Rénovation Urbaine. Les habitants retrouvent progressivement une fierté d'habiter dans une ville renouvelée dont l'image s'améliore.

L'ouverture des nouvelles routes, le désenclavement des différentes places ainsi que les changements de mode de collecte des déchets et la mise en place future du tri sélectif induisent un changement important des habitudes des habitants.

**Enjeux de l'action :**

Le développement auprès des habitants d'une écocitoyenneté et une éco-attitude ayant pour finalité la gestion, l'amélioration et la préservation du cadre de vie et la pérennisation des investissements consentis.

- Améliorer le quotidien des habitants.
- Pérenniser les investissements réalisés.
- Favoriser la remise à niveau de la gestion des bâtiments et des espaces extérieurs et l'appropriation des habitants de leur nouveau quartier.

**Public prioritaire de l'action :**

150 personnes : Habitants du quartier LA NOE de La Commune de Chanteloup-les-Vignes, jeunes et adultes.

**Objectifs de l'action :**

- Responsabiliser les citoyens (enfants, jeune mais aussi les adultes) face à leur environnement, d'en faire des éco-citoyens responsables et capables de concevoir l'importance de l'intérêt général.
- Permettre aux jeunes et aux enfants de pratiquer l'activité jardinage.
- Découvrir les techniques du jardinage biologique.
- Développer son sens de l'expérimentation.
- Respecter le travail d'autrui et de l'équipe.
- Acquérir les bases nutritionnelles relatives à l'équilibre alimentaire.

## **Déroulement de l'action :**

### **1) Club Nature et Environnement**

L'action participe de façon assidue à l'information et à la sensibilisation du public, assurant de ce fait une réelle mission d'éducation à l'environnement par :

- une sensibilisation à l'économie d'énergie et à la gestion durable de l'eau
- la découverte des espaces naturels
- la participation à des expositions
- l'édition de guides et brochures
- l'organisation de sorties et visites de sites
- l'organisation de la semaine du Développement Durable

### **2) Jardin 21**

Le Centre social est porteur à moyen terme d'un Projet de Jardin Biologique appelé « Jardin21 » implanté au cœur de l'espace naturel des Biaunes.

Ce jardin sera un véritable trait d'union entre les habitants du village et ceux de la cité. Il deviendra une véritable vitrine pour la pratique du développement durable pour la Commune de Chanteloup-Les-Vignes.

Le projet « Jardin21 » sera composé de 30 parcelles individuelles « 15 pour les habitants du Village et 15 pour les habitants de la cité la Noé », une parcelle pédagogique destinée à accueillir des enfants du territoire, et une parcelle d'insertion permettant la remobilisation des bénéficiaires des minima sociaux.

Dans l'attente de l'achat des terrains par la Commune de Chanteloup-les-Vignes nous avons souhaité développer un jardin expérimental de 250 m<sup>2</sup> nous permettant de démarrer la démarche de l'action avec les jeunes et les enfants. Le jardin étant implanté au cœur du quartier il sera également un outil d'éducation et d'apprentissage du respect des espaces naturels permettant ainsi la préservation des différents espaces verts en création dans le quartier.

## **Calendrier :**

Année 2012

## **Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**

### **Moyens matériels :** (mis à disposition par le centre grains de soleil)

- 1 Bureau
- 1 Salle de réunion
- Un jardin : 250 M<sup>2</sup>
- 4 Ordinateurs avec connections à Internet
- 2 Véhicules : un 5 places et un 9 places

### **Moyens humains :** (mis en œuvre par le centre grains de soleil)

**Pilotage et coordination :** 1 directeur : 0.2 ETP

**Animation :**  
1 animateur Environnement : 1 ETP  
1 Coordinatrice parentalité : 0.5 ETP  
1 agent de médiation sociale : 0.5 ETP  
3 Intervenants spécialisés, dont un sociologue : Vacation

### Moyens financiers :

#### **Coût total de l'action :**

- Achats : **346€**  
(dont électricité : 122€, fournitures : 224€)
- Services extérieurs: **1 263€**  
(dont loyers et charges : 815€, maintenance : 204€, assurance : 244€)
- Autres services extérieurs : **6 418€**  
(dont honoraires : 628€, frais déplacement : 245€, animations pour les familles : 5 097€, Frais postaux et affranchissements : 346€, services bancaires : 20€, cotisation FCS : 82€)
- Impôts: **1 100€**  
(dont taxes sur salaires : 693€, formation professionnelle : 407€)
- Frais de personnel : **16 240€**  
(dont salaires bruts : 10 439€, charges sociales : 4 570€, Prov CP : 1 141€, Médecine travail : 90€)
- Dotations : **163€**

**Soit un total de 25 531€**

### Partenaires associés :

#### **Partenaires financeurs :**

- Ville de Chanteloup les Vignes
- Conseil général des Yvelines
- Conseil régional d'Ile de France

#### **Partenaires associés à l'action :**

- Ville de Chanteloup-les-Vignes
- Bailleurs Sociaux :(OPIEVOY, France Habitation « APES »)
- SIVATRU
- EPAMSA
- Services de Loisirs de la Ville de Chanteloup-les-Vignes
- Associations Locales (Associations des locataires et les associations représentant les habitants)
- Partenaires institutionnels et associatifs implantés sur la Commune de Chanteloup-les-Vignes

### Modalités d'évaluation :

#### **Indicateurs qualitatifs :**

- L'amélioration du cadre de vie
- La pérennisation des investissements du projet de rénovation urbaine
- L'implication des habitants dans la mise en place du TRI

Un comité de pilotage réuni 2 fois par an les partenaires de l'action.

Un comité de suivi réuni les partenaires opérationnels de l'action 4 fois par an.



## Fiche action n° 11

Territoire Val de Seine et Oise  
Commune : Chanteloup les Vignes

### **Intitulé de l'action :**

**Développement de l'éco citoyenneté : semaine du développement durable**  
**Opérateur : grains de soleil**

### **Principaux éléments de constats :**

La Commune de Chanteloup-les-Vignes connaît depuis plusieurs années une transformation urbaine importante liée à la mise en œuvre du Grand Projet de Rénovation Urbaine. Les habitants retrouvent progressivement une fierté d'habiter dans une ville renouvelée dont l'image s'améliore.

L'ouverture des nouvelles routes, le désenclavement des différentes places ainsi que les changements de mode de collecte des déchets et la mise en place future du tri sélectif induisent un changement important des habitudes des habitants.

### **Enjeux de l'action :**

Le développement auprès des habitants d'une écocitoyenneté et une éco-attitude ayant pour finalité la gestion, l'amélioration et la préservation du cadre de vie et la pérennisation des investissements consentis.

- Améliorer le quotidien des habitants.
- Pérenniser les investissements réalisés.
- Favoriser la remise à niveau de la gestion des bâtiments et des espaces extérieurs et l'appropriation des habitants de leur nouveau quartier.

### **Public prioritaire de l'action :**

300 personnes : Habitants du quartier LA NOE de La Commune de Chanteloup-les-Vignes, jeunes et adultes.

### **Objectifs de l'action :**

- Sensibiliser la population aux enjeux du développement durable.
- Inciter les habitants à adopter des comportements plus responsables.
- Créer un temps fort d'animations à l'échelle locale.
- Participer à l'amélioration de l'image de la ville.

### Déroulement de l'action :

Depuis plusieurs années le centre social organise en lien avec ses partenaires la semaine du Développement Durable. Cette semaine est devenue un rendez vous incontournable et attendu. Elle mobilise les acteurs associatifs, municipaux ainsi que les fonctionnaires de l'Education Nationale.

### Calendrier :

Année 2012

### Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

#### Moyens matériels : (mis à disposition par le centre grains de soleil)

- 1 Bureau
- 1 Salle de réunion
- Un jardin : 250 M2
- 4 Ordinateurs avec connections à Internet
- 2 Véhicules : un 5 places et un 9 places

#### Moyens humains : (mis en œuvre par le centre grains de soleil)

**Pilotage et coordination :** 1 directeur : 0.2 ETP

#### **Animation :**

1 Animateur Environnement : 1 ETP  
1 Coordinatrice parentalité : 0.5 ETP  
1 agent de médiation sociale : 0.5 ETP  
3 Intervenants spécialisés, dont un sociologue : Vacation

### Moyens financiers :

#### **Coût total de l'action :**

- Achats : **99€**  
(dont électricité : 35€, fournitures : 64€)
- Services extérieurs: **361€**  
(dont loyers et charges : 233€, maintenance : 58€, assurance : 70€)
- Autres services extérieurs : **1 838€**  
(dont honoraires : 180€, frais déplacement : 70€, animations pour les familles : 1 460€, Frais postaux et affranchissements : 99€, services bancaires : 6€, cotisation FCS : 23€)
- Impôts: **315€**  
(dont taxes sur salaires : 198€, formation professionnelle : 117€)
- Frais de personnel : **4 652€**  
(dont salaires bruts : 2 990€, charges sociales : 1 309€, Prov CP : 327€, Médecine travail : 26€)
- Dotations : **47€**

**Soit un total de 7 313€**

### Partenaires associés :

#### **Partenaires financeurs :**

- Ville de Chanteloup les Vignes
- Conseil général des Yvelines
- Conseil régional d'Ile de France

**Partenaires associés à l'action :**

- Ville de Chanteloup-les-Vignes
- Bailleurs Sociaux :(OPIEVOY, France Habitation « APES »)
- SIVATRU
- EPAMSA
- Services de Loisirs de la Ville de Chanteloup-les-Vignes
- Associations Locales (Associations des locataires et les associations représentant les habitants)
- Partenaires institutionnels et associatifs implantés sur la Commune de Chanteloup-les-Vignes

**Modalités d'évaluation :****Indicateurs qualitatifs :**

- L'amélioration du cadre de vie
- La pérennisation des investissements du projet de rénovation urbaine
- L'implication des habitants dans la mise en place du TRI

Un comité de pilotage réuni 2 fois par an les partenaires de l'action.

Un comité de suivi réuni les partenaires opérationnels de l'action 4 fois par an.



## Fiche action n° 12

Territoire Val de Seine et Oise  
Commune : Chanteloup les Vignes

### **Intitulé de l'action :**

**Développement de l'éco citoyenneté : accompagnement des habitants au renouvellement urbain**

**Opérateur : grains de soleil**

### **Principaux éléments de constats :**

La Commune de Chanteloup-les-Vignes connaît depuis plusieurs années une transformation urbaine importante liée à la mise en œuvre du Grand Projet de Rénovation Urbaine. Les habitants retrouvent progressivement une fierté d'habiter dans une ville renouvelée dont l'image s'améliore.

L'ouverture des nouvelles routes, le désenclavement des différentes places ainsi que les changements de mode de collecte des déchets et la mise en place future du tri sélectif induisent un changement important des habitudes des habitants.

### **Enjeux de l'action :**

Le développement auprès des habitants d'une écocitoyenneté et une éco-attitude ayant pour finalité la gestion, l'amélioration et la préservation du cadre de vie et la pérennisation des investissements consentis.

- Améliorer le quotidien des habitants.
- Pérenniser les investissements réalisés.
- Favoriser la remise à niveau de la gestion des bâtiments et des espaces extérieurs et l'appropriation des habitants de leur nouveau quartier.

### **Public prioritaire de l'action :**

250 personnes : Habitants du quartier LA NOE de La Commune de Chanteloup-les-Vignes, jeunes et adultes.

### **Objectifs de l'action :**

- Sensibiliser la population aux enjeux du développement durable.
- Inciter les habitants à adopter des comportements plus responsables.
- Accompagner les habitants dans les changements d'habitudes.

### **Déroulement de l'action :**

#### **1) Accompagnement des habitants à la mise en œuvre du Tri sélectif**

Cette action poursuit le travail entamé durant l'exercice 2008 et aura pour objectif la préparation avec les habitants de la mise en place du tri sur le quartier La Noé.

- Informer la population de la mise en place du TRI et expliquer les modalités de cette mise en œuvre.
- Sensibiliser les jeunes et les familles.
- Réaliser toute l'année des actions d'animation ayant pour objectif la pratique du TRI.
- Diffuser la campagne de sensibilisation, notamment à l'occasion de la semaine du développement durable.
- Participer au bon déroulement des réhabilitations, notamment par la médiation entre la population et les entreprises intervenant sur le site

## **2) Participation à l'amélioration du cadre de Vie**

Le Centre social est signataire de la Convention de Gestion urbaine de proximité et membre permanent du Comité Consultatif des Habitants, à ces titres les visites GUP et les réunions du Comité consultatif permettront de partager un état des lieux du site, de prioriser les actions à mener et de déclencher en retour les réponses les plus appropriées.

Le Centre social participe à cette démarche et mobilise la population à cette dynamique de retour à l'équilibre du territoire.

### **Calendrier :**

Année 2012

### **Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**

#### **Moyens matériels :** (mis à disposition par le centre grains de soleil)

- 1 Bureau
- 1 Salle de réunion
- Un jardin : 250 M2
- 4 Ordinateurs avec connections à Internet
- 2 Véhicules : un 5 places et un 9 places

#### **Moyens humains :** (mis en œuvre par le centre grains de soleil)

**Pilotage et coordination :** 1 directeur : 0.2 ETP

#### **Animation :**

1 animateur Environnement : 1 ETP  
 1 Coordinatrice parentalité : 0.5 ETP  
 1 agent de médiation sociale : 0.5 ETP  
 3 Intervenants spécialisés, dont un sociologue : Vacation

### Moyens financiers :

#### **Coût total de l'action :**

- Achats : **646€**  
(dont électricité : 228€, fournitures : 418€)
- Services extérieurs: **2 358€**  
(dont loyers et charges : 1 521€, maintenance : 381€, assurance : 456€)
- Autres services extérieurs : **11 980€**  
(dont honoraires : 1 172€, frais déplacement : 456€, animations pour les familles : 9 515€, Frais postaux et affranchissements : 646€, services bancaires : 38€, cotisation FCS : 152€)
- Impôts: **2 054€**  
(dont taxes sur salaires : 1 293€, formation professionnelle : 761€)
- Frais de personnel : **30 314€**  
(dont salaires bruts : 19 486€, charges sociales : 8 530€, Prov CP : 2 130€, Médecine travail : 168€)
- Dotations : **305€**

**Soit un total de 47 656€**

### Partenaires associés :

#### **Partenaires financeurs :**

- Ville de Chanteloup les Vignes
- Conseil général des Yvelines
- Conseil régional d'Ile de France

#### **Partenaires associés à l'action :**

- Ville de Chanteloup-les-Vignes
- Bailleurs Sociaux :(OPIEVOY, France Habitation « APES »)
- SIVATRU
- EPAMSA
- Services de Loisirs de la Ville de Chanteloup-les-Vignes
- Associations Locales (Associations des locataires et les associations représentant les habitants)
- Partenaires institutionnels et associatifs implantés sur la Commune de Chanteloup-les-Vignes

### Modalités d'évaluation :

#### **Indicateurs qualitatifs :**

- L'amélioration du cadre de vie
- La pérennisation des investissements du projet de rénovation urbaine
- L'implication des habitants dans la mise en place du TRI

Un comité de pilotage réuni 2 fois par an les partenaires de l'action.

Un comité de suivi réuni les partenaires opérationnels de l'action 4 fois par an.



# Annexes financières :

## Fiche action 1 : Le repaire des contraires – arts et prévention


  
 des  
**CONTRAIRES**

BUDGET PRÉVISIONNEL Rond Point d'Arts 2012

DEPENSES		RECETTES	
<b>60 ACHATS</b>	<b>14 827,00 €</b>	<b>70 RÉMUNÉRATION DES SERVICES</b>	<b>0,00 €</b>
Fournitures d'atelier ou d'activités	5 000,00 €		
Costumes	1 279,00 €		
Fournitures d'entretien et de bureau	920,00 €		
Alimentation	2 000,00 €		
cable électrique	248,00 €		
Achat lumière	2 500,00 €		
Energie - Gazoil pour chauffage	2 500,00 €		
Petites outillages	500,00 €		
<b>61 SERVICES EXTERNES</b>	<b>26 800,00 €</b>	<b>74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>201 850,00 €</b>
Service payé	1 500,00 €	ETAT	70 000,00 €
Expert comptable	1 200,00 €		
Commissaire aux comptes	2 500,00 €	ACSE	52 000,00 €
Variables	4 000,00 €	DRAC Ile de France SDAT	15 200,00 €
EDF	4 000,00 €		
SEFD eau	300,00 €	DDCS	3 000,00 €
Documentation	1 000,00 €		
Assurances	3 000,00 €		
Entretien et réparation (toit - chapiteau)	3 000,00 €		
Location matériel audio et sonore	1 800,00 €		
Improv	3 000,00 €		
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERNES</b>	<b>62 600,00 €</b>		
Déplacements, missions et réceptions	7 000,00 €		
Frais postaux, téléphone	1 800,00 €		
Publicité, publication + site int.	2 200,00 €		
Salaires 3 gardiens CAF	40 000,00 €		
Honoraires prestations artistiques	8 000,00 €		
Location bus	1 000,00 €		
Sortis musée/spectacle/expo	2 000,00 €		
<b>63 IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</b>	<b>90 000,00 €</b>
		Subvention Communal Chanteloup-les-V	22 000,00 €
		Reussite Educative CCAS	18 000,00 €
		CST- Ville Chanteloup-les-Vignes	50 000,00 €
<b>64 FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>90 822,65 €</b>	<b>AUTRES</b>	<b>41 650,00 €</b>
Salaires intermittents /10 personnes	62 000,00 €	DNASEA	31 650,00 €
Charges sociales totales	20 800,65 €	Council Régional	10 000,00 €
Asedic	7 000,00 €		
Autres (à préciser) Congés spectacles	8 248,00 €		
<b>65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>SUBVENTIONS PRIVÉES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>66 CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>1 000,00 €</b>		
Intérêt des emprunts			
Autres charges financières	1 000,00 €		
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 000,00 €</b>
		Participation des adhérents	1 000,00 €
<b>68 DOTATIONS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions		<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
<b>69 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>78 REPRISES SUR AMORT ET PROVISIONS</b>	
		<b>79 TRANSFERTS DE CHARGES</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>202 650 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>202 650 €</b>

Date 17-mai 12

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉgal  
(précédée de la mention "certifié exact")

*certifié exact  
Noussopoulos*

Fiche action 2 : Soutien au coach des publics ZUS en rupture : Mini POP « mais qu'est ce que je veux faire ? »

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION 2012**

**MISSION LOCALE - Contrat Social de territoire : MINI-POP**

DEPENSES POUR L'ACTION		RECETTES POUR L'ACTION	
<b>60 ACHATS</b>	<b>176,00 €</b>	<b>RECETTES PROPRES</b>	<b>0,00 €</b>
Alimentation		Participation des usagers	0,00 €
Fournitures et matériels pédagogiques		Cotisations	0,00 €
Fournitures d'entretien et de bureau	176,00 €	Produits de manifestation	0,00 €
Energie électricité			
		<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>0,00 €</b>
<b>61 SERVICES EXTERNES</b>	<b>2 221,00 €</b>	Produits financiers	0,00 €
Locations	1 909,00 €	Produits exceptionnels	0,00 €
Entretien, réparation, maintenance	81,00 €		
Assurances	125,00 €		
Documentation	59,00 €	<b>SUBVENTIONS ETAT</b>	<b>0,00 €</b>
		DDASS	
Prestations en comptabilité et paye	47,00 €	DDJS	
Autres		DRAC	
		Autres : DDTEFP	
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERNES</b>	<b>738,00 €</b>		
Honoraires	55,00 €		
Publicité, imprimés	24,00 €	<b>SUBVENTIONS DEPARTEMENT</b>	<b>8 000,00 €</b>
Frais hébergeur Internet	69,00 €	DECS	
Frais postaux	411,00 €	Prévention Générale	
Frais Internet	179,00 €	Politique Ville	
<b>63 IMPOTS ET TAXES</b>	<b>0,00 €</b>	PDI	
Taxes sur les salaires		<b>Contrat social de territoire</b>	<b>8 000,00 €</b>
Autres			
<b>64 FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>23 122,00 €</b>		
Salaire chargé du référent POP	9 575,00 €	<b>SUBVENTIONS COMMUNES ET EPCI</b>	<b>8 550,00 €</b>
Salaire chargé du Coach Jeunes	8 550,00 €	Chanteloup-les-Vignes	
Autres salaires chargés (1)	4 997,00 €	Coût supporté par Maison de l'Emploi	8 550,00 €
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>66 FRAIS FINANCIERS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>AUTRES SUBVENTIONS</b>	<b>9 707,00 €</b>
		FSE (Plie)	9 707,00 €
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>68 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>0,00 €</b>		
		<b>FONDS PROPRES</b>	
<b>A reporter</b>		<b>DEFICIT</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>26 257,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 257,00 €</b>

(1) Salaires du directeur, assistante de direction et responsable du Cyber-Emploi

Date et signature du responsable légal :  
Le 8 février 2012  
Patrick DEBEUGNY

## Fiche action 3 : Chantier éducatif de l'ACVL

### BUDGET PREVISIONNEL 2012

**DISPOSITIF : Contrat Social de Territoire /2012**  
**Conseil Général des Yvelines et Municipalité de Chanteloup Les Vignes**

CHANTIER EDUCATIF :  
Vestiaire du Gymnase David Douillet

CHANTIER EDUCATIF :  
Bureau ACVL

CHANTIER EDUCATIF :  
Locaux techniques à proximité des vestiaires de l'UFCV

DEPENSES		RECETTES	
Rémunération des Jeunes pour le chantier Educatif ( Doublé Multi service )	9 500,00	Commune	15 000,00
Ingénierie des 3 chantiers ( Montage action et encadrement - Personnel ACVL)	5 000,00	Conseil Général	15 000,00
Matériel (peinture, nettoyage, et autres)	9 000,00	Association	
Aménagement ( matériel - décoration )	3 800,00	DIDS OPEL	
Transport	900,00	Mission ville OPEL	
Animation de loisirs		CAF	-
Alimentation - isolation	1 000,00	Particulier /Famille	
Autres (à détailler) tel, assurance ...	800,00	FAS	-
		Autres OPEVOY	
<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00</b>

*SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL*  
Certifié exact, le 21 mai 2012

Le président de l'A.C.V.L.



## Fiche action 7 : Prévention par le sport et les loisirs

### BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION PREVENTION PAR LE SPORT ET LES LOISIRS 2012 :

Dépenses pour l'action		Recettes pour l'action	
<b>60 Achats</b>	<b>3 260,00 €</b>	<b>Recette Propres</b>	
Alimentation	1 200,00 €	Participation des usagers	4 000,00 €
Petit Equipement	1 100,00 €	Cotisations	
Pharmacie	60,00 €	Produits de manifestation	
Autres fournitures	900,00 €		
		<b>Autres Produits</b>	
<b>61 Services Externes</b>	<b>2 060,00 €</b>	Produits financiers	
Formation		Produits exceptionnels	
Prestation de service	2 060,00 €		
Assurances			
Documentation		<b>Subventions Etat</b>	
Transport		Mission Ville Etat	
		ARS	
		DDCS (Valorisation tickets loisirs)	5 000,00 €
		DRAC (Direction Régionale de l'Action Culturelle)	
<b>62 Autres Services Externes</b>	<b>18 720,00 €</b>	Autres	
Frais Postaux, Téléphone			
Frais de déplacements	10 500,00 €	<b>Subventions Département</b>	60 000,00 €
Droits d'entrées	3 220,00 €	DEJS	
Valorisation tickets loisirs	5 000,00 €	Direction de la Culture	
<b>63 Impôts et Taxes</b>		Prévention Générale	0,00 €
Taxes sur les salaires		PDI emploi formation	
Autres		PDI social/santé	
		Autres	
<b>64 Frais de Personnel</b>	<b>96 000,00 €</b>	<b>Subventions Communes et EPCI</b>	45 914,80 €
Salaires	67 600,00 €		
Charges	28 400,00 €		
<b>67 Charges Exceptionnelles</b>		<b>Autres Subventions</b>	
		CAF Prestations ordinaires et CEJ	5 125,20 €
		FAS	
<b>EXCEDENT</b>		<b>DEFICIT</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>120 040,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 040,00 €</b>

Contrat Social de Territoire de Chanteloup les Vignes  
Tableau financier

						2012			
						Conseil général		Ville	
Thématique	Titre de la fiche action	Partenaires associés	Budget de la Direction	Autre financement envisagé	coût annuel estimé de l'action	Montant en €	%	Montant en €	%
Le maintien de l'effort sur les dispositifs de mobilisation et de mise en parcours des jeunes et des publics prioritaires vers l'emploi	Le repaire des contraires – arts et prévention	La compagnie des Contraires	DTAS	Etat: 119 650€ Conseil Régional : 10 000€ Autres: 1 000€	202 650 €	50 000 €	24,7%	22 000 €	10,9%
	Soutien au coach des publics ZUS en rupture	Mission Locale	DTAS	MDE: 8 550€ FSE: 9 707€ Autre : 3 660 €	26 257 €	4 340 €	16,5%	0 €	0,0%
	Chantier éducatif de l'ACVL	ACVL	DTAS		30 000 €	15 000 €	50,0%	15 000 €	50,0%
	2 roues pour une insertion	ACR	DTAS	Etat: 5 000€ Conseil Régional: 11 250€ MDE: 19 749 € Autres: 8 500€	73 999 €	14 500 €	19,6%	0 €	0,0%
Le développement et la coordination des outils de prévention en direction des adolescents et de leurs familles	Diagnostic des politiques éducatives en direction des 13-17 ans		DTAS	Etat: 5 000€	15 000 €	5 000 €	33,3%	5 000 €	33,3%
	Accompagnement et soutien aux parcours de réussite	CCAS	DTAS	Etat: 4 400€ Autre : 2 066,5 €	48 800 €	7 577 €	15,5%	34 757 €	71,2%
	Prévention par le sport et les loisirs		DTAS	Etat:10 125€ Autres: 4 000€	120 040 €	60 000 €	50,0%	45 915 €	38,2%
	Suivi éducatif des jeunes à risques inscrits au club USCV	USCV	DTAS	Etat:5 000€ Autres: 5 250€	25 050 €	10 000 €	39,9%	4 800 €	19,2%
	Lever les freins psychologiques et les problèmes de comportement chez les jeunes	Centre Georges Devereux	DTAS	Etat: 18 316€	26 831 €	8 515 €	31,7%	0 €	0,0%
Accompagnement du renouvellement urbain	Développement de l'éco citoyenneté : éducation à l'environnement	Grains de Soleil	DTAS	Conseil régional: 1 903€ Autres: 1 824€	25 531 €	15 000 €	58,8%	6 804 €	26,6%
	Développement de l'éco citoyenneté : semaine du développement durable	Grains de Soleil	DTAS	Etat: 1 949€ Conseil régional: 545€ Autres: 522€	7 313 €	4 297 €	58,8%	0 €	0,0%
	Développement de l'éco citoyenneté : accompagnement des habitants au renouvellement urbain.	Grains de Soleil	DTAS	Etat: 12 700€ Conseil régional:3 552 € Autres: 3 404€	47 656 €	28 000 €	58,8%	0 €	0,0%
<b>Coût total des actions</b>					<b>649 127 €</b>	<b>222 229 €</b>	<b>34,24%</b>	<b>134 276 €</b>	<b>21%</b>
<b>coût estimé des actions sur 2012</b>		<b>CG 78</b>		<b>Ville</b>					
		<b>Montant en Euro</b>	<b>Montant en Euro</b>	<b>%</b>					
<b>649 127 €</b>		<b>222 229 €</b>	<b>134 276 €</b>	<b>20,7%</b>					



**Yvelines**  
Conseil général

## CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

### COMMUNE DE PLAISIR

#### AVENANT N°1

Entre,

- **le Département des Yvelines**  
**représenté par le Président du Conseil général,**

d'une part, et

- **la Commune de Plaisir**  
**représentée par le Maire,**

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général en date du 21 septembre 2007 adoptant le découpage en 9 territoires pour la mise en œuvre de la politique du Département en matière d'action sociale et médico-sociale afin de renforcer l'échelon territorial, agir en transversalité, impulser le partenariat et améliorer l'efficacité et la réactivité des services publics

Vu la délibération du Conseil général en date du 10 juin 2011, approuvant le présent contrat et autorisant M. le Président du Conseil général à le signer ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2011, approuvant le présent contrat et autorisant M. le Maire à le signer ;

Vu le contrat d'objectifs et de moyens signé le 29 septembre 2011 entre la Commune de Plaisir et le Département des Yvelines ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de Plaisir en date du...

Vu la délibération du Conseil général en date du 13 juillet 2012 ;

### Exposé des faits :

Le 29 septembre 2011, la Commune de Plaisir a signé avec le Conseil général des Yvelines un Contrat d'Objectifs et de Moyens, pour une durée de 3 ans (2011-2013).

Ce contrat se construit autour de quatre axes prioritaires :

- renforcer l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA en s'appuyant notamment sur le vivier de plus de 1100 entreprises de la commune,
- améliorer la prévention générale et spécialisée par une meilleure coordination et en priorisant trois quartiers,
- mieux accompagner certaines familles de jeunes enfants dans leur travail éducatif par un repérage précoce et par des actions innovantes,
- coordonner l'ensemble des actions existantes et améliorer l'articulation entre les différents partenaires.

La constitution de groupes de travail avait permis d'aboutir à la définition d'actions pour répondre à ces thématiques.

En 2011, les actions sur la commune n'ont pu être mises en place dans leur intégralité et elles le seront progressivement au cours de l'année 2012 suite au comité de pilotage du 16 novembre 2011.

Il convient alors de modifier le contrat pour proroger sa durée d'une année.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

### **ARTICLE 1**

L'article 2 : Durée de la convention - du contrat d'objectifs et de moyens est modifié comme suit :

La convention est conclue pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Ce délai est prorogé d'une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2014.

### **ARTICLE 2**

La convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2014, néanmoins le montant global de la participation du Département des Yvelines à la mise en œuvre des actions de ce projet de contrat (article 5 de la convention) et les modalités de versement (article 6 de la convention) restent identiques.

### **ARTICLE 3**

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Versailles, le

En 3 exemplaires originaux

Pour le Département

Pour la Commune de Plaisir

**LE PRESIDENT DU  
CONSEIL GENERAL**

**LE MAIRE**



**Yvelines**  
Conseil général

**CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**  
**DANS LE CADRE DE LA**  
**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX**  
**FAMILLES**

**AVENANT N°1**

**Entre,**

- la Caisse des Allocations Familiales des Yvelines représentée par sa directrice  
Ci-après dénommée « La Caf »
  
- le Département des Yvelines, représenté par le Président du Conseil général,  
Ci-après dénommée « Le Département »

**Et**

- la Communauté de Communes Vexin Seine représentée par son Président Mr Guy Poirier,  
ci-après dénommé « la Communauté de Communes Vexin Seine »;

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Vexin Seine en date du 7 juillet 2009

Vu la convention Départementale de partenariat signée le 5 août 2009 entre la CAFY et le Département des Yvelines

Vu la convention territoriale globale de service aux familles signée le 3 mai 2010 entre la Communauté de communes de Vexin Seine, le Département des Yvelines et la CAFY

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée le 7 juillet 2011 entre la Communauté de communes de Vexin Seine, le Département des Yvelines et la CAFY

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Vexin Seine en date du....

Vu la délibération du Conseil général en date du....

#### Exposé des faits :

Par courrier du 5 mars 2012, la Communauté de communes de Vexin Seine a exposé l'état d'avancement de la Convention Territoriale Globale de services aux familles qu'elle a signée avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil général des Yvelines.

Le plan d'actions de cette convention s'articule autour des champs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Les deux premiers font partie des compétences de la Communauté de Communes Vexin Seine mais la thématique « jeunesse » relève encore à ce jour des compétences communales.

Deux fiches action de la Convention Territoriale Globale sont concernées par cette compétence :

- la fiche action 5 : Elaborer un projet éducatif et pédagogique d'animation jeunesse,
- la fiche action 6 : Créer un lieu d'accueil « bus Ado'familles »,

pour un montant de 28 000 € annuel.

Il convient alors de modifier le contrat pour supprimer ces actions et revoir le plan de financement.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

#### **ARTICLE 1**

L'article 1 : Objet du contrat - du contrat d'objectifs et de moyens est modifié comme suit :

La jeunesse ne relevant pas de la compétence de la communauté de Communes de Vexin Seine les actions :

- 5 : Elaborer un projet éducatif et pédagogique d'animation jeunesse,
- 6 : Créer un lieu d'accueil « bus Ado'familles »,

sont supprimées.

#### **ARTICLE 2**

En raison de la suppression des actions 5 et 6, l'article 4 intitulé « Montant du programme » – paragraphe 4.1 de la Convention d'Objectifs et de Moyens est modifié, comme suit :  
Le coût total estimé éligible du programme d'actions sur la durée du contrat est évalué à 370 944 €, conformément au budget prévisionnel.

### **ARTICLE 3**

En raison de la suppression des actions 5 et 6, l'article 5 intitulé « Participation financière du Département » de la Convention d'Objectifs et de Moyens est modifié, comme suit :

Le montant global de la participation du Département des Yvelines à la mise en œuvre des actions de ce projet de contrat est de 46 200 € au lieu de 130 200€ :

Cette participation sera répartie comme suit :

- 1<sup>ère</sup> année 2011 : 15 400 €
- 2<sup>ème</sup> année 2012 : 15 400 €
- 3<sup>ème</sup> année 2013 : 15 400 €

L'engagement du Département ne saurait aller au delà des participations annuelles susvisées qui représentent un montant maximum.

### **ARTICLE 4**

Le Département a versé :

- en 2011, un acompte de 34 270 €
- en 2012, un acompte de 34 270 €.

Chaque acompte représentait 80% du montant de la participation annuelle du Département.

En raison de la suppression des actions 5 et 6 de la Convention d'Objectifs et de Moyens, la Communauté de communes de Vexin Seine remboursera les sommes trop perçues, soit :

- 28 000 € au titre de l'année 2011
- 28 000 € au titre de l'année 2012.

Pour l'année 2013, la participation du Département s'élève à 15 400 € et sera versée comme suit :

- une avance avant le 31 mars 2013 de 80% du montant prévisionnel de la participation
- le solde annuel sous respect des conditions énoncées à l'article 8 de la Convention d'Objectifs et de Moyens.

### **ARTICLE 5**

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Versailles, le

En 3 exemplaires originaux

Pour le Département

**LE PRESIDENT DU  
CONSEIL GENERAL**

Pour la Communauté de communes  
Vexin Seine

**LE PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNE**

Pour la Caisse d'Allocations Familiales  
Des Yvelines

**LA DIRECTRICE**